

DAWN Informe

ISSN 2413-1512 | Juillet 2020 ÉDITION



ÉCONOMIE BLEUE

2 Introduction +

4 L'économie bleue fait surface +

8 L'économie bleue accélère-t-elle l'industrialisation de notre océan? +

11 Réconcilier Moana, Vanua, la science et l'économie bleue +

14 Réflexion sur le cadre de l'économie bleue pour les pays insulaires du Pacifique +

18 Lire les discours de l'économie bleue dans le

Pacifique: engagements, ambitions, défis +

22 Les conditions préalables à une économie bleue +

26 Économie bleue: poème +

28 Intérêts croisés dans l'exploitation minière en eaux profondes: les PEID du Pacifique, les sociétés de capital-risque et les acteurs institutionnels +

36 Les risques juridiques de l'exploitation minière des fonds marins: que doivent prendre en compte les décideurs des États insulaires

du Pacifique lorsqu'ils réfléchissent à la manière de développer leur économie bleue? +

39 Naviguer dans la BBNJ+

41 De la ligne de front du changement climatique à l'avant-garde de l'action pour le climat +

46 La pêche pour un développement équitable: L'OMC, le droit au développement et la question controversée des subventions à la pêche +



À propos de ce numéro de DAWN Informe sur l'économie bleue

Introduction par Mereoni Chung

Au cours des deux dernières années, en partenariat avec le Pacific Network on Globalization (PANG), DAWN a suivi et analysé les discours sur l'économie bleue et les développements connexes - y compris les conférences mondiales et régionales, les négociations intergouvernementales et les initiatives des entreprises et des États - sur les océans et l'exploitation des ressources océaniques dans la région du Pacifique. Pour

partager les préoccupations initiales avec d'autres éminents chercheurs et défenseurs de la région Pacifique, DAWN et PANG ont organisé en février 2019 une table ronde à l'Université du Pacifique Sud sur le thème «Économie bleue: cadre de développement en évolution ou de la poudre aux yeux?». La table ronde a été filmée et peut être regardée [ici](#).

Plusieurs collaborateurs à ce numéro de DAWN Informe sur l'économie bleue ont participé à cet événement en tant que panélistes. D'autres font partie de DAWN ou de PANG, ou ont collaboré avec DAWN dans le cadre de recherches ou de débats sur les questions abordées.

Bien que cette édition paraisse à un moment où une pandémie mondiale fait rage, la mise en lumière de l'économie bleue (EB), des questions relatives aux océans et de la crise climatique reste importante pour le plaidoyer continu de DAWN en faveur la justice de genre, ainsi que de la justice économique et écologique. Les espaces multilatéraux où se déroulent les négociations sur les priorités et les protections des océans ne peuvent pas accueillir des négociations présentes à cause des conditions liées à la COVID-19, mais les agendas des intérêts dominants continuent souvent d'avancer. C'est particulièrement le cas dans les espaces où les pratiques de bonne gouvernance

sont institutionnalisées, car les entreprises peuvent mieux profiter des conditions inhabituelles pour faire avancer leur agenda. Ce numéro de DAWN Informe s'appuie sur le discours de l'EB, les priorités régionales et la recherche sur les nouveaux programmes de « développement » dans la région du Pacifique et examine une série de questions liées à l'EB, notamment l'industrialisation de l'océan, les industries de la pêche et l'exploitation minière en eaux profondes, l'adéquation des cadres réglementaires pour l'exploitation minière en eaux profondes, le lien entre l'océan et le climat, les négociations de l'OMC sur la pêche dans le cadre des restrictions liées à la COVID-19, l'évolution du traité contraignant sur la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale (BBNJ) et la nécessité d'une réflexion alternative fondée sur les connaissances et les valeurs autochtones du Pacifique. ■



L'économie bleue fait surface

par Mereoni Chung, DAWN



Cet article a été initialement présenté lors de la table ronde DAWN/PANG qui s'est tenue à l'Université du Pacifique Sud en février 2019 sur « L'économie bleue: cadre de développement en évolution ou fumée et miroirs? L'événement du panel peut être visionné [ici](#).

La tension entre la durabilité de l'environnement et la poursuite du développement économique est évidente dans les discours sur l'océan, avec de nombreuses contradictions, et pourtant l'élan de l'économie bleue ne faiblit pas. Alors que nous, dans les pays insulaires du Pacifique, sommes de plus en plus entraînés vers notre océan, nous devons prendre conscience des courants qui sous-tendent les programmes de développement et des listes de souhaits économiques qui flottent jusqu'à nos côtes. Alors que les ressources terrestres se raréfient, les océans sont les dernières frontières des ressources naturelles, et il semble qu'ils soient désormais à notre portée. Le paradigme de développement de l'économie bleue pourrait-il nous noyer?

Cet article examine brièvement le concept de développement de l'économie bleue et met en évidence certaines implications initiales pour le discours.

L'idée d'une économie bleue a gagné du terrain lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Dans la perspective de Rio+20 en 2012, les petits États insulaires en développement du Pacifique (PEIDP) ont ouvert la voie à l'acceptation de l'idée de

l'économie bleue (Silver, Gray, Campbell, Fairbanks et Gruby, 2015). Ils ont mis l'accent sur le statut économique des États insulaires en tant que communautés dépendantes des océans. Ce concept coïncide avec la définition ultérieure du Pacifique comme une zone de grands États océaniques.

Dans le sillage de l'économie verte, l'économie bleue a introduit les océans dans le champ d'action du développement durable (Silver et al., 2015). L'agenda de l'économie bleue a accordé une grande attention à l'importance des océans pour la réalisation de nos aspirations économiques, politiques, sociales et surtout environnementales. Pour les petits États insulaires en développement (PEID), il a attiré davantage l'attention à la fois sur la vulnérabilité de nos environnements insulaires aux impacts du changement climatique et sur l'importance de la santé des océans. Cela a été présenté simultanément avec le potentiel économique des océans en tant que sites pour des activités économiques nouvelles, plus intensives et expansives.

En conséquence, depuis Rio+20, des pressions ont été exercées avec succès pour que les océans soient un objectif autonome dans le cadre des

ODD. La portée du cadre de l'économie bleue s'étend en fait au-delà des océans à d'autres masses d'eau, y compris les lacs, les rivières et les mers. Cependant, maintenant que l'attention du monde est tournée vers les océans, sommes-nous en mesure de gérer les hauts et les bas d'intérêts divergents, voire conflictuels?

Voulons-nous tous dire la même chose lorsque nous parlons d'économie bleue?

Plusieurs définitions proposées par des acteurs très différents semblent converger dans le sens de vouloir assurer un équilibre entre les avantages économiques et la santé des océans.

Il est intéressant de noter que la Banque mondiale, la FAO, les organismes régionaux du Pacifique, les gouvernements, les investisseurs financiers comme le Crédit Suisse et Goldman Sachs, les géants de la technologie militaire Lockheed Martin et les ONG environnementales comme le WWF et Conservation International, ont tous utilisé un langage très similaire pour définir l'économie bleue - combinant largement des idées de bénéfices économiques avec la santé durable des océans à long terme (Barbesgaard, 2018). Certaines parties du secteur privé à but lucratif - tourisme, pêche, aquaculture, bio-prospecteurs - s'en font également l'écho.

Comment se fait-il que la Banque mondiale, le WWF, The Economist (2015) et les gouvernements disent tous la même chose? Avons-nous maintenant une correspondance parfaite entre les intérêts, les préoccupations et les réalités? Dans le secteur privé, les gouvernements, les groupes de conservation, le monde universitaire? N'y a-t-il pas de conflit d'intérêts dans la Croissance Bleue? Ou y a-t-il des choses qui se cachent derrière un langage ambitieux permettant aux parties intéressées de poursuivre leurs propres intérêts tout en chantant apparemment la même chanson? Plutôt que de « voir des intérêts opposés et des dynamiques contradictoires », la



Mereoni Chung s'exprimant lors de l'événement DAWN/PANG à l'USP, février 2019

rhétorique de la croissance bleue « envisage des solutions à triple bénéfice, où tout le monde est supposé gagner: les communautés côtières, l'environnement et les investisseurs » (Barbesgaard, 2018, pp 130).

À l'opposé de la vision du « triple bénéfice », le Forum mondial des peuples pêcheurs (WFFP) et les activistes universitaires accusent l'économie bleue d'être un « accaparement global des océans » (TNI Agrarian Justice Programme, Masifundise Development Trust, Afrika Kontakt & World Forum of Fisher Peoples, 2014). Le WFFP accuse les multinationales, les ONG environnementales, les investisseurs spéculatifs et bien d'autres de pousser à un « coup de force » pour prendre le contrôle des ressources aquatiques - « bleues ».

Le WFFP considère l'économie bleue comme « la prise de contrôle par de puissants acteurs économiques de la prise de décision cruciale... y compris le pouvoir de décider comment et à quelles fins les ressources marines sont utilisées, conservées et gérées » (TNI et al., 2014, p. 3). Par conséquent, ces puissants acteurs dont la principale préoccupation est le profit, prennent progressivement le contrôle des ressources aquatiques et des bénéfices de leur utilisation (TNI et al., 2014 ; Barbesgaard, 2018, p. 131).

Cette critique montre clairement que l'ambivalence du cadre de l'économie bleue reflète les tensions fondamentales du développement durable entre l'exploitation des ressources naturelles à des fins lucratives et la priorité donnée à l'intégrité des écosystèmes.

■ Des agendas qui font surface

Une première interrogation sur l'économie bleue a fait ressortir certaines préoccupations quant à l'orientation et aux implications de ce nouvel agenda pour les communautés et les efforts de développement durable.

Tout d'abord, le mot ÉCONOMIE placé devant BLEU privilégie l'économique au détriment du social, marginalisant l'importance de la culture, des systèmes et connaissances traditionnels, de l'environnement et des droits de la nature. Peut-être que le succès des États du Pacifique

bénéficier d'un laissez-passer sous l'idée de la croissance bleue. Il est nécessaire de distinguer les secteurs de subsistance de secteurs tels que l'exploitation minière des fonds marins et les intérêts des grands États.

La portée de la rhétorique de l'économie bleue doit être remise en question afin que le coût environnemental des activités océaniques proposées dans certains secteurs ne compromette pas la durabilité d'autres secteurs océaniques tels que la pêche et le tourisme. Les secteurs liés aux océans impliquant un plus grand nombre de personnes sont le tourisme et la pêche, et les femmes y sont très présentes. Quelque 97% des pêcheurs se trouvent dans les pays en développement et les femmes jouent un rôle important dans la production, la distribution et la fabrication (World Fish Centre). Les questions liées aux moyens de subsistance et à la souveraineté alimentaire sont essentielles.

“La production de l'économie océanique mondiale est estimée à 1 300 milliards d'euros aujourd'hui et pourrait plus que doubler d'ici à 2030”

dans la promotion de notre paysage océanique a semé les graines de sa possible subversion et de sa cooptation par les intérêts économiques et les forces économiques dominantes.

Deuxièmement, le langage de l'économie bleue recouvre un certain nombre de secteurs très différents - tourisme, pêche côtière et hauturière, production de subsistance, aquaculture, transport, exploitation des fonds marins, produits pharmaceutiques et énergie. Les activités économiques liées à ces différents secteurs n'ont pas les mêmes effets, que ce soit sur la santé des océans ou sur les moyens de subsistance des populations. Par exemple, l'exploitation minière des fonds marins se cache au milieu du tourisme et de la pêche et peut entraîner des répercussions négatives sur les efforts de durabilité de ces deux secteurs. L'exploitation minière des fonds marins semble

Enfin, le concept de croissance bleue a été repris, en grande partie de façon dénuée de sens critique, de l'idée de croissance verte. L'économie verte a été largement critiquée ; en particulier en ce qui concerne l'environnementalisme basé sur le marché qui fixe le prix de la nature et suggère que le marché protégera au mieux l'environnement (Barbesgaard, 2018).

La marchandisation des ressources océaniques reprend l'approche de la croissance verte de l'environnementalisme basé sur le marché qui détermine la valeur de la nature sur la base des intérêts du marché. En 2015, le WWF a estimé la valeur économique des océans (sur la base de la pêche, du tourisme et de la navigation) à plus de 24 000 milliards de dollars US, avec une valeur économique annuelle d'au moins 2 500 milliards de dollars US, ce qui en fait la

septième économie mondiale (Hoegh- Guldberg et al., 2015). Le WWF a procédé à une évaluation similaire dans le Pacifique, et a fixé le prix de l'économie de notre océan et de notre littoral mélanésien à 548 milliards de dollars US (Hoegh-Guldberg et al., 2016).

L'UE affirme que l'économie bleue représente 5,4 millions d'emplois européens et génère une valeur ajoutée brute de 500 milliards d'euros par an, faisant de l'océan et de ses ressources un formidable espace à contrôler (rapport de la Commission européenne, 2017). Le rapport 2017 sur la stratégie de croissance bleue de l'UE indique: « La production de l'économie océanique mondiale est estimée à 1 300 milliards d'euros aujourd'hui et pourrait plus que doubler d'ici à 2030 » (rapport de la Commission de l'UE, 2017). L'UE a clairement indiqué qu'elle ne devrait pas laisser passer cette opportunité.

Sous la rubrique de l'économie bleue, la tentation peut être grande de considérer les océans comme une simple base de ressources économiques à exploiter. Les États insulaires du Pacifique pourraient être tentés de renoncer à la santé des océans au profit de la richesse économique, en utilisant sans discernement les approches de la conservation fondées sur le marché de la croissance verte. Par exemple, en découpant des zones océaniques pour l'exploitation des minéraux, et d'autres zones pour la protection de la vie marine afin de compenser.

Un engagement critique envers les océans

Malgré les affirmations de l'économie bleue selon lesquelles tout le monde y est gagnant, il y aura des gagnants et des perdants au niveau local, ainsi qu'au niveau de la planète.

Les revendications des peuples de pêcheurs qui dépendent de stocks de poissons sains pour leur subsistance, et des femmes des petites communautés insulaires et côtières qui ont la lourde tâche de nourrir et de prendre soin des familles et des communautés face à l'érosion des ressources, doivent être étudiées par des chercheurs indépendants critiques et des

mesures doivent être prises en fonction des résultats (Barbesgaard, 2018; Malan, Barrios & Yan, 2018).

Les PEID, en particulier ceux du Pacifique, dont les peuples entretiennent depuis longtemps des liens historiques et spirituels avec l'océan et en dépendent pour leur sécurité alimentaire et leurs moyens de subsistance, ont un énorme intérêt à protéger les océans. Ils doivent être à l'avant-garde de ce regard critique sur l'économie bleue, afin de s'assurer que nos océans et nos îles ne redeviennent pas un terrain d'essai pour des intérêts économiques privés et dominants, sous couvert de bénéficier à l'humanité. ■

Bibliographie

Barbesgaard, M. (2018).). "Blue growth: saviour or ocean grabbing?" *The Journal of Peasant Studies*,45(1), pp 130-149, DOI : 10.1080/03066150.2017.1377186.

Commission européenne. (2017). Report on the Blue Growth Strategy Towards more sustainable growth and jobs in the blue economy [\[Online\]](#)

Hoegh-Guldberg, O. et al. (2015). 'Reviving the Ocean Economy: The case for action – 2015' WWF International. [\[Online\]](#)

Hoegh-Guldberg, O. et al. (2016). 'Reviving Melanesia's Ocean Economy: The Case for Action-2016' WWF International. [\[Online\]](#)

Malan, S., Barrios, P. & Yan, W. (eds) (2018). 'Sustainable Blue Economy Conference Bulletin' *The Sustainable Blue Economy Conference Bulletin*. Nairobi, Kenya 26 – 28 November. New York: ISSD. [\[Online\]](#)

Silver, J. J., Gray, N. J., Campbell, L. M., Fairbanks, L. W. & Gruby, R. L. (2015). 'Blue Economy and Competing Discourses in International Oceans Governance' *The Journal of Environment & Development*, 24(2), pp 135-160. DOI: 10.1177/1070496515580797

The Economist. (2015). 'The blue economy: Growth, opportunity and a sustainable ocean economy' *The Economist Intelligence Unit*. [\[Online\]](#)

TNI Agrarian Justice Programme, Masifundise Development Trust, Afrika Kontakt & World Forum of Fisher Peoples. (2014). *The Global Ocean Grab: A Primer*. [\[Online\]](#)

World Fish. (2017). From local to global: how research enables resilient and sustainable small-scale fisheries. [\[Online\]](#)

L'économie bleue accélère-t-elle l'industrialisation de notre océan?

par Lice Cokanasiga

Photo | Paul Szewczyk de Unsplash



La concurrence pour le partage de l'océan et de ses ressources s'intensifie dans un contexte où les États et les investisseurs privés considèrent l'océan comme la prochaine frontière économique alors que les ressources terrestres s'épuisent rapidement. L'industrialisation de l'océan se poursuit grâce à des investissements dans la recherche et le développement de nouvelles industries océaniques d'avant-garde, à l'expansion rapide des industries océaniques existantes et à l'accélération du financement des infrastructures océaniques. Tous ces éléments sont rendus possibles par une multitude de cadres concurrents de l'économie bleue.

L'océan a des fonctions vitales, car il produit plus de la moitié de l'oxygène que nous respirons et séquestre plus d'un tiers du dioxyde de carbone, tandis que ses courants régulent les fonctions planétaires qui nous maintiennent en vie. Il abrite une richesse extraordinaire d'espèces : 230 000 espèces, dont seule une

infime partie est documentée. La course que se livrent les puissances mondiales pour s'assurer l'accès aux ressources océaniques présente de nombreux défis, notamment la protection des océans et de la vie elle-même à l'échelle et au rythme des activités économiques proposées, et l'urgence climatique est un facteur de complication dans ce contexte.

Historique des cadres de l'économie bleue

Le terme « économie bleue » a été créé en 2010 par Gunter Pauli, qui a attiré l'attention sur les avantages potentiels des modèles économiques pour faire face aux problèmes environnementaux de manière novatrice. Cependant, son utilisation en tant que cadre de développement a été déclenchée par les petits États insulaires en développement du Pacifique (PEIDP) lors du processus préparatoire

de la Conférence des Nations unies sur le développement durable (CNUDD) en 2011, qui devait faire le lien avec le thème de l'économie verte de Rio+20 en 2012. Les PEIDP, dans leur déclaration en 2011 au comité préparatoire de la deuxième réunion intersessions de la CNUDD, ont proposé l'idée alternative d'économie bleue comme cadre pour souligner le lien critique entre la prospérité économique mondiale, le bien-être, la sécurité alimentaire et les océans, en particulier pour les petits États insulaires en développement (PEID).

Depuis 2012, différents acteurs ont émergé avec leurs propres concepts d'économie bleue qui continuent malheureusement d'étendre l'agenda néolibéral en conceptualisant les services et les ressources naturelles vitales des océans comme des marchandises avec un potentiel de développement économique important. Selon le WWF, l'économie bleue mondiale dispose d'une base d'actifs d'une valeur de plus de 24 000 milliards de dollars générant au moins 2 500 milliards de dollars chaque année grâce aux industries existantes liées aux océans telles que la pêche, l'aquaculture, le transport maritime, le tourisme et d'autres activités. Le WWF a également évalué la valeur de l'économie bleue de la sous-région de Mélanésie à 548 milliards de dollars US. La pêche au thon, qui constitue une source de revenus essentielle pour les États insulaires du Pacifique, rapporte 2,6 milliards de dollars aux économies insulaires.

Chevauchement des cadres entre les gouvernements, les institutions financières multilatérales et les institutions régionales

Parmi la multitude de cadres de l'économie bleue, l'Union européenne (UE) offre le concept le plus articulé qui se concentre sur les énergies renouvelables, la pêche, l'aquaculture, le tourisme, le transport maritime, l'industrie émergente de l'exploitation minière en eaux profondes et l'exploitation des ressources génétiques. Selon les chiffres de l'UE publiés en 2019 lors de

la Journée européenne de la mer, les activités économiques liées aux océans, aux mers et aux zones côtières ont enregistré un bénéfice brut de 74,3 milliards d'euros en 2017 et ont employé plus de quatre millions de personnes. Ces chiffres démontrent que l'UE a non seulement un intérêt pour les ressources océaniques, mais qu'elle est également en mesure d'utiliser ses industries pour pénétrer de nouveaux marchés dans d'autres pays.

En 2019 également, l'UE a signé un cadre de développement de l'économie bleue (Blue Economy Development Framework - BEDF) avec le Groupe de la Banque mondiale (GBM). Le BEDF permet à l'UE et au GBM de concevoir un processus de quantification des ressources naturelles bleues (capital) des pays. Trois pays ont été sélectionnés pour piloter le BEDF, dont le Kiribati. Kiribati possède une zone économique exclusive (ZEE) de 3,5 millions de kilomètres carrés avec les zones de pêche au thon les plus productives du Pacifique et potentiellement plus de ressources naturelles bleues qui peuvent être quantifiées et commercialisées.

Au niveau régional, le Forum des îles du Pacifique a répondu au recadrage de l'économie bleue en définissant le "Pacifique bleu". Seul le temps nous dira comment les États membres du FIP développeront des innovations et des initiatives uniques qui démontreront leur leadership en faveur d'une gouvernance forte des océans sous la pression d'acteurs industriels océaniques divergents, y compris certains membres du FIP qui se disputent le partage de l'océan Pacifique.

Accès et exploitation des ressources océaniques

L'industrialisation de l'océan Pacifique est évidente dans les négociations sur l'accord post-Cotonou proposé entre l'UE et le groupe Pacifique-ACP. Le mandat de négociation de l'UE révèle des exigences flagrantes d'accès équitable aux ressources naturelles, y compris aux minéraux des fonds marins. L'exploitation minière des fonds marins, une industrie émergente, a été présentée comme une

nouvelle source de richesse et de développement économique pour les pays en développement. Dans la contestation de la définition de l'économie bleue, l'exploitation minière des fonds marins a été au centre du discours et promue comme une "exploitation minière durable" sans la destruction permanente associée à l'exploitation minière terrestre. Malgré son potentiel économique annoncé, les dangers de l'exploitation minière de cette nouvelle frontière ont alarmé les communautés insulaires du Pacifique qui contestent et protestent contre la dégradation de l'environnement et les effets sociaux négatifs sur les moyens de subsistance des communautés du Pacifique. Cette industrie émergente place également les États du Pacifique dans des situations de vulnérabilité économique, comme dans le cas de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et de Nautilus Minerals. Il est essentiel de noter que l'exploitation minière des fonds marins ne se concentre pas seulement à l'intérieur des frontières des États, mais de plus en plus au-delà des juridictions nationales. Les ZEE représentent 42 % de l'espace océanique total, ce qui laisse la majorité de l'espace océanique en haute mer.

Parallèlement, le changement climatique induit par l'homme a également un impact sur la santé de nos océans. Le rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) des Nations unies, intitulé Océans et cryosphère dans un climat en évolution, publié en 2019, a révélé que les océans et les glaciers de la planète subissent une pression si forte que l'homme pourrait avoir du mal à en maîtriser les conséquences sans réduire considérablement les émissions de gaz à effet de serre. Les répercussions du réchauffement des températures sont brutales pour les atolls et les îles basses du Pacifique.

L'élévation du niveau de la mer et l'atténuation du changement climatique stimulent le financement d'infrastructures résistantes au climat par des institutions financières internationales telles que le GBM et la Banque asiatique de développement (BAD). L'initiative sur les océans de la BAD, dotée de 5 milliards de dollars américains et lancée en 2019, vise à accélérer les investissements bleus en Asie et dans le Pacifique pour atténuer la pauvreté grâce à des projets bancables. Les exigences relatives à ces projets

bancables consistent notamment à garantir des «environnements favorables» afin de mobiliser des financements sur le climat, mais surtout à être favorables au secteur privé. Il faut également que les gouvernements cofinancent ou sollicitent des financements concessionnels auprès des institutions financières. Les gouvernements des îles du Pacifique ont déjà du mal à maintenir leurs économies et leurs îles à flot.

Un autre aspect critique de l'économie bleue est la pêche, une industrie qui constitue une source de revenus essentielle pour les pays insulaires du Pacifique. Alors que les stocks de poissons ont fait l'objet d'une surexploitation dans d'autres régions, l'océan Pacifique offre un précieux stock de thon que les pays pratiquant la pêche en eaux lointaines (PPPL), tels que la Chine, le Japon, l'UE, les États-Unis d'Amérique et d'autres, recherchent. La gestion régionale et la gouvernance des pêches sont désormais examinées par des acteurs tels que l'UE, les États-Unis et la Nouvelle-Zélande au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Les propositions en cours de négociation sont une tentative d'affaiblir la capacité des îles du Pacifique à gérer leurs ressources et à développer et gouverner leur propre industrie de la pêche.

■ Conclusion

L'inspiration de l'économie bleue des PEIDP pour un développement centré sur les personnes et les océans est désormais perdue en mer parmi les acteurs concurrents qui se disputent le pouvoir en mer. L'exploitation minière en eaux profondes nous rappelle à quel point l'agenda de l'économie bleue est devenu dangereux.

Un effort mondial pour protéger l'océan et ses écosystèmes est nécessaire. Les mécanismes d'engagement doivent être améliorés et inclure tous les acteurs concernés afin de garantir une bonne gestion de l'océan. À l'heure actuelle, le discours sur l'économie bleue exclut ceux-là mêmes qui dépendent des zones côtières et des ressources marines pour leur subsistance : les populations autochtones et les communautés locales. Ces personnes, qui vivent à proximité de l'océan et en dépendent depuis longtemps, ont des liens spirituels, culturels et traditionnels avec l'océan et leur compréhension et leur leadership doivent guider la future gouvernance des océans. ■

Réconcilier Moana, Vanua, la science et l'économie bleue

par le professeur Elisabeth Holland

Tout au long de l'histoire humaine, on a eu recours à la science pour justifier l'exploitation des océans dans le but de chercher des ressources. Depuis plus de 12 000 ans, l'homme moderne a utilisé diverses techniques pour exploiter la pêche océanique (Ono, 2016). Dans le Pacifique et en Océanie, la pêche et la navigation océanique se sont développées après la période néolithique. En 1519, Ferdinand Magellan devient le premier Européen à traverser le Pacifique. En 1768, le premier voyage du capitaine Cook, à la recherche de territoires, de ressources marines et de la possibilité d'observer le transit de Vénus depuis Tahiti, fait suite à des siècles d'exploration et d'exploitation des océans par la Grande-Bretagne, la France, l'Espagne, le Portugal et les Pays-Bas (Boissoneault, 2018).

La dernière frontière d'exploitation de la planète Terre, l'océan, est aussi notre frontière d'imagination et de négociation. Début 2019, Dawn, en collaboration avec le Pacific Network on Globalization (PANG) a organisé la table ronde L'économie bleue: cadre de développement évolutif ou de la poudre aux yeux ? Le reste de l'année 2019 a été ponctué par les négociations des Nations unies axées sur la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale (BBNJ) dans le cadre de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM), OceanVisions2019 - Climate to Ocean Obs2019, la publication du rapport spécial 'Océans et cryosphère dans un climat en évolution' du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), et l'évaluation régionale de la biodiversité et des services écosystémiques pour l'Asie et le Pacifique.

«L'océan est si vaste qu'il est tout simplement trop grand pour échouer» a été le récit dominant



Photo | Kiel Ah Sam

tout au long de l'histoire humaine (Lubchenco & Gaines, 2019). Les nombreuses réunions décrites ci-dessus et leurs résultats ont documenté une accumulation de preuves scientifiques qui soulignent la façon dont nos océans sont menacés par « l'épuisement, le dérèglement et la pollution ». Le changement climatique, l'acidification des océans, la destruction des habitats, la surpêche et la pollution par les nutriments, les plastiques et les toxines menacent de submerger notre océan et notre planète.

La discordance entre les preuves scientifiques et le discours selon lequel « un océan est trop gros pour échouer » appelle à une nouvelle façon de penser, plus holistique, plus multidimensionnelle et plus relationnelle - la « voie du Pacifique » décrite par Upolu Lumā Vaai, directeur et professeur de théologie et d'éthique au Pacific Theological College. « En guérissant l'océan, nous pouvons nous guérir nous-mêmes », ont écrit Lubchenco et Gaines dans leur article paru dans le magazine Science, un mégaphone de la communauté scientifique. Mais la science occidentale commence-t-elle maintenant à reconnaître le pouvoir des approches de recherche indigènes? Pouvons-

nous, en tant que chercheurs du Pacifique, saisir le pouvoir à la fois de la recherche indigène et des approches scientifiques occidentales ? L'approche indigène du Pacifique, holistique, relationnelle, multidimensionnelle et transdisciplinaire, peut-elle maintenant nous conduire à la guérison de l'océan?

J'écris en tant que chercheur scientifique qui s'imagine pouvoir comprendre la nature fluide de l'océan et aussi de la science décrite par des données et des équations. Pourtant je ne le peux pas. Je ne suis pas encore l'intendant de l'ensemble de l'océan multidimensionnel: notre moana, notre vanua, notre océan, notre science, notre savoir indigène et notre peuple ne font qu'un dans la manière Pacifique de faire de la recherche. Je peux être un instrument permettant aux peuples du Pacifique de se tenir debout et de dire que nous sommes les scientifiques, que nous sommes les chercheurs du Pacifique.

Je ne peux pas encore devenir ce chercheur du Pacifique qui englobe tout et qui est fluide. Je n'ai pas eu d'enfants de l'océan. Le crâne de mon grand-père ne se trouve pas à côté de l'océan pour définir la frontière entre la terre et la gestion de l'océan pour ma famille. Du haut de mon perchoir précaire de chercheur occidental, je peux constater que « lorsque les peuples autochtones deviennent des chercheurs et pas seulement l'objet de recherches, l'activité de recherche se transforme. Les questions sont formulées différemment, les priorités sont classées différemment, les problèmes sont définis différemment et les gens participent dans des conditions différentes » (Tuhiwai-Smith, 1999, p. 193). Je vois la nécessité pour nous, les femmes, de devenir des guérisseuses de l'océan. Je constate que la structure de pouvoir de la communauté scientifique, essentiellement masculine, établit souvent des murs difficiles à franchir autour des disciplines qui ne parviennent pas à adopter l'approche transdisciplinaire dont nous avons besoin aujourd'hui pour guérir nos océans et notre planète.

Nous pensions que le changement climatique était quelque chose qui n'arriverait que dans un avenir lointain, en 2100, un résultat de la science soigneusement délimitée dans des boîtes

disciplinaires. En 2012, lorsque j'ai commencé à donner des conférences sur l'élévation du niveau de la mer dans le Pacifique, j'ai utilisé une pagaie, d'un peu plus d'un mètre de long, pour montrer à quel point le niveau de la mer allait augmenter en 2100. Le rapport spécial 'Océans et cryosphère dans un climat en évolution' du Groupe d'experts intergouvernemental sur le changement climatique (GIEC SROCC) souligne que nous sommes désormais confrontés à la possibilité d'une élévation du niveau de la mer de 5,4 mètres d'ici 2300. Or, en 2020, six pagaies des canoës à balancier Va'a pour six femmes sont désormais nécessaires pour décrire l'élévation du niveau de la mer. Les projections extrêmes de l'élévation du niveau de la mer, avec une chance de dix pour cent de se produire, suggèrent qu'il pourrait falloir plus de 50 pagaies pour montrer à quel point le niveau de la mer augmentera (Deconto & Pollard, 2016).

Le réchauffement climatique menace désormais nos écosystèmes. Les coraux d'eau chaude sont déjà à haut risque et deviendront à très haut risque avec un réchauffement de 2°C. Les laminaires, les herbes marines, les zones épipelagiques passent toutes à un risque élevé avec un réchauffement entre 2 et 3°C. Les marais salés, les estuaires, les plages de sable et les forêts de mangroves passent tous à un risque modéré et à un risque élevé en cas de réchauffement entre 2 et 3°C.

La teneur en oxygène des océans diminue et l'acidité des océans augmente, la production primaire, la biomasse animale totale et le potentiel maximal de capture des pêches devraient tous diminuer de 30 % d'ici 2100. Le rapport spécial (SROCC) du GIEC est le premier à souligner que les connaissances autochtones et locales sont une partie essentielle de la sagesse collective nécessaire pour documenter et faire face au changement climatique. Nos océans protègent la planète en absorbant la majorité du CO₂, de l'énergie et de la chaleur qui sont à l'origine du changement climatique.

En tant que gardiens du plus grand océan du monde, nos dirigeants du Pacifique comprennent l'importance du lien entre l'océan et le climat. S'appuyant sur la présidence des Fidji de l'Assemblée Générale 2017 des Nations unies et sur l'organisation conjointe de la première



Conférence des Nations unies sur les océans, « Notre océan, notre avenir » ainsi que sur la présidence fidjienne de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) en 2017 pour la COP23, le Pacifique a uni ses forces à celles de l'Indonésie, de Monaco et de bien d'autres pays pour faire entrer les océans dans la CCNUCC. Les bases diplomatiques et scientifiques ont été posées lors de la COP23 à Bonn, en Allemagne. La COP25, la COP bleue du Chili, qui s'est tenue à Madrid, a été décevante par son incapacité à accueillir le SROCC, à accroître l'ambition en matière de réduction des émissions et des dégâts, à rattraper le ralentissement des progrès et à adopter le règlement de Paris. L'un des rares points positifs a été la décision d'organiser un dialogue sur les océans et le changement climatique lors de la 52e session de l'organe subsidiaire de la CCNUCC pour les conseils techniques. Le moment est venu de définir et d'affiner les messages clés à faire passer.

Aujourd'hui plus que jamais, nous devons nous unir, science et théologie, droits indigènes et droits de l'homme, pour créer un moyen pacifique de décoloniser la recherche afin d'aider les chercheurs autochtones à utiliser leurs nombreuses compétences en matière de narration pour élaborer un nouveau récit. L'économie bleue exige que la gestion des océans suive une cosmologie holistique englobant toute la vie, afin de définir une époque géologique au-delà de notre Anthropocène actuel. La crise de contradictions que nous traversons exige des recherches pour fournir une base factuelle à nos décisions, mais elle exige également que nous dépassions l'approche "small box" de la science occidentale pour adopter une approche plus holistique, transdisciplinaire et relationnelle. Nous pagayons tous dans le même canoë, et ce canoë doit être dirigé à la manière du Pacifique, par la recherche du Pacifique et par les gens du Pacifique. ■

Vinaka vakalevu (🇫🇯 Fidji); *Fa'afetai tele lava* (🇳🇺 Samoa); *Malo 'aupito* (🇹🇴 Tonga); *Tank iu* (🇸🇧 Salomon); *Meral ma Sulang* (🇵🇼 Palau); *Ko rab'a* (🇰🇮 Kiribati); *Obrigado* (🇹🇲 Timor Leste); *Tank yiu tumas* (🇻🇺 Vanuatu); *Tenkyu tru* (🇵🇬 Papouasie-Nouvelle-Guinée); *Fakafetai lasi* (🇹🇻 Tuvalu); *Kommol tata* (🇷🇺 République des Îles Marshall); *Meitaki Ma'ata* (🇸🇲 Îles Cook); *Tubwa Kor* (🇳🇷 Nauru); *Fakaau lahi* (🇳🇮 Niue); *Kalahngan* (🇲🇫 États fédérés de Micronésie).

■ Bibliographie

- Boissoneault, L. (2018). 'Captain Cook's 1768 Voyage to the South Pacific Included a Secret Mission' *Smithsonian Magazine*. [\[online\]](#)
- DeConto, R., Pollard, D. (2016) 'Contribution of Antarctica to past and future sea-level rise', *Nature* 531, pp 591–597 [\[online\]](#)
- IPCC. (2019). 'Summary for Policymakers' In *IPCC Special Report on the Ocean and Cryosphere in a Changing Climate*, H.-O. Pörtner, D.C. Roberts, V. Masson-Delmotte, P. Zhai, M. Tignor, E. Poloczanska, K. Mintenbeck, A. Alegría, M. Nicolai, A. Okem, J. Petzold, B. Rama, N.M. Weyer (eds). In press.
- Lubchenco, J. & Gaines, S. D. (2019). 'A new narrative for the ocean' *Science*, 364 (6444), pp 911. DOI: 10.1126/science.aay2241
- Ono, R. (2016). 'Human History of Maritime Exploitation and Adaptation Process to Coastal and Marine Environments – A View from the Case of Wallacea and the Pacific' In Marghany, M. (eds) *Applied Studies of the Coastal and Marine Environment*. Croatia: Intech, pp 389-462
- Stromberg, J. (2013). 'What is the Anthropocene and are we in it? Efforts to label the human epoch have ignited a scientific debate between geologists and environmentalists' *Smithsonian Magazine* [\[online\]](#)
- Tuhiwai-Smith, L. (1999). *Decolonizing methodologies: Research and Indigenous Peoples*. Dunedin: University of Otago Press.

Réflexion sur le cadre de l'économie bleue pour les pays insulaires du Pacifique

par Vina Ram Bidesi

foto | Mereoni Chung



Face aux préoccupations croissantes concernant l'état de détérioration de l'environnement en raison de la crise climatique, de la croissance démographique, de l'augmentation de la consommation matérielle et des demandes croissantes en matière de production alimentaire et de ressources naturelles, il y a un regain d'intérêt pour l'accélération de l'exploration et l'expansion de l'utilisation des ressources océaniques. À la suite de Rio+20, l'attention mondiale accrue portée au concept d'économie bleue semblait offrir de l'espoir et de nouvelles possibilités de développement durable et de croissance en raison de la taille même des océans du monde par rapport aux environnements terrestres. Bien que les questions de définition fassent toujours débat, l'économie bleue n'a rien de nouveau. Il s'agit simplement de remettre l'accent sur les principes de la «croissance verte» pour atteindre les objectifs de développement durable des Nations unies, mais en se concentrant sur les océans et les zones côtières. On peut dire qu'à l'instar du concept de développement durable, l'économie bleue prête le flanc à de nombreuses

interprétations. Elle est également spécifique au contexte, de sorte qu'aucune définition unique ne saurait englober toutes ses implications.

Selon un rapport de la Banque mondiale, il existe trois significations connexes mais distinctes de l'économie bleue. Tout d'abord, il s'agit de mieux comprendre la contribution des océans aux économies; deuxièmement, il faut répondre aux préoccupations liées à l'environnement et à la durabilité écologique; et troisièmement, il existe un potentiel pour offrir des opportunités de développement économique (Banque mondiale et Département des affaires économiques et sociales des Nations unies, 2017). Ces trois significations sont clairement liées à des considérations économiques. Un océan en bonne santé est considéré comme nécessaire à l'obtention d'avantages économiques à long terme - d'où l'accent mis sur trois composantes clés des décisions politiques en matière de ressources - la conservation, la gestion et l'utilisation durable comme étant des instruments essentiels pour atteindre les objectifs économiques.

Le défi pour les États insulaires du Pacifique

En tant que «grands États océaniques» les États insulaires du Pacifique se considèrent en position de force face à cette nouvelle orientation du développement. Les partenaires mondiaux nouveaux et traditionnels et les institutions internationales et régionales manifestent un grand intérêt et de nouvelles alliances sont forgées du niveau local au niveau international pour faire avancer ce programme. Les États insulaires du Pacifique s'affirment également en tant que peuple océanique et gardiens de leur océan. Le secrétariat du Forum des îles du Pacifique (PIFS), qui représente les gouvernements régionaux, a adopté le cadre du Pacifique bleu. Comme l'explique Dame Meg Taylor, secrétaire générale du PIFS: «Le Pacifique bleu cherche à récupérer le potentiel collectif de la gestion partagée de l'océan Pacifique par la région, mais en reconnaissant explicitement son «identité océanique», sa «géographie océanique» et ses «ressources océaniques» communes. À travers le Pacifique bleu, les dirigeants du Forum cherchent à réaffirmer le lien entre les peuples du Pacifique et leurs ressources naturelles, leur environnement, leur culture et leurs moyens de subsistance» (Malielegaoi, 2017).

Les sentiments ci-dessus sous-tendent l'objectif exprimé par les dirigeants des États insulaires du Pacifique de concevoir leur propre programme de développement fondé sur les besoins et les aspirations collectives du Pacifique à une qualité de vie décente pour leurs populations. Cela place les États insulaires du Pacifique aux commandes pour déterminer le processus et le rythme de croissance de ce nouveau programme de gestion et de développement des océans.

D'autre part, il ressort du droit de la mer qu'un contrôle accru des droits de juridiction étendue sur les océans s'accompagne de responsabilités. Si l'accent mis sur l'économie bleue offre aux États insulaires du Pacifique des positions de négociation fortes, il ne garantit rien de plus qu'une réaffirmation d'un cadre fondé sur les principes et les pratiques de la gestion intégrée des côtes et des océans, qui est un processus dynamique et évolutif. On peut le constater à travers les différents efforts de planification

de l'espace marin, tels que le développement de la politique océanique régionale des îles du Pacifique, le programme régional du paysage océanique du Pacifique, et maintenant le cadre de l'économie bleue. L'intégration et la coordination entre et parmi les secteurs, terre et mer, science et politique, protection de l'environnement et droit au développement; et l'application de principes tels que le pollueur-payeur ou l'utilisateur-payeur, l'approche de précaution et l'équité inter et intragénérationnelle, entre autres, fournissent des orientations à cet égard. L'objectif est de réduire les conflits inter-agences, de renforcer la collaboration et les liens, de rationaliser les fonctions et de réduire les doublons, afin d'atteindre les résultats de développement souhaités. Il n'y a pas d'approche ou de théorie unique, mais elle est considérée comme un processus évolutif à long terme basé sur les besoins, l'urgence, les priorités, les budgets, les capacités et la disponibilité des ressources nécessaires.

Valoriser l'océan dans la prise de décision économique

L'océan est une ressource commune car il soutient toute forme de vie sur terre. Les États insulaires du Pacifique peuvent donc jouer un rôle stratégique dans l'élaboration des changements qui pourraient être induits par la voie de développement qu'ils choisissent pour le Pacifique bleu, tout en s'acquittant de leur fonction d'intendance en faveur d'une meilleure qualité de vie pour l'humanité. Un exemple de ceci est le maintien de la biodiversité des écosystèmes marins tels que les récifs coralliens, les forêts de mangroves et les herbiers marins, qui permettent d'absorber le CO₂ afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de soutenir les services d'approvisionnement tels que l'approvisionnement alimentaire durable.

En articulant les opportunités dérivées de la mise en œuvre de l'agenda de l'économie bleue, il est important de garder à l'esprit les trois domaines d'intérêt mentionnés précédemment: mieux comprendre la contribution des océans à l'économie, préserver la santé écologique et environnementale des océans, tout en explorant leur potentiel économique.

Pour ce qui est de mieux comprendre la contribution des océans à l'économie, le dilemme avec les ressources océaniques est qu'une grande partie de leur valeur environnementale est intrinsèque et non monétaire. La compréhension de la valeur relative des divers biens et services fournis par l'océan devrait impliquer un processus de prise de décision politique éclairé non seulement par des considérations sur sa valeur économique, mais aussi par la compréhension de son immense valeur sociale, culturelle et environnementale.

Pour mieux comprendre cela, la région du Pacifique doit établir un programme de recherche capable de refléter plus fidèlement et plus précisément les valeurs et les sentiments des populations du Pacifique dont la vie et les moyens de subsistance dépendent directement des océans, ainsi que les intentions ou les motivations de ceux qui ont un impact direct et indirect sur l'utilisation des ressources océaniques. La compréhension de leurs valeurs respectives et l'internalisation des externalités positives et négatives peuvent à leur tour améliorer nos décisions sur les coûts et avantages réels et réduire les resquilleurs et les conflits. Cela peut à son tour donner lieu à une plus grande transparence et à la création de nouvelles opportunités grâce à des partenariats et des alliances mutuellement bénéfiques qui garantissent une utilisation et une gestion durables des ressources.

La concrétisation de ces opportunités est toutefois entravée par plusieurs contraintes. Par exemple, l'utilisation et la gestion efficaces des ressources exigent une reconnaissance globale à la fois de la valeur des biens et services fournis par l'océan et des coûts lors de la prise de décisions sur leur utilisation. L'outil commun utilisé par les décideurs économiques est l'analyse des coûts et des avantages. Les méthodes d'évaluation, l'objectif et les processus associés à l'attribution de valeurs aux biens et services non monétaires sont de nature normative et présentent donc de nouveaux défis, car chaque méthode donnera un résultat différent. Par exemple, comment refléter équitablement la valeur réelle de la production de subsistance et des systèmes autonomes de moyens de subsistance, ou les coûts associés

aux menaces pesant sur ces systèmes? En outre, comment ces informations seront-elles interprétées pour éclairer les décisions politiques? Le secteur de la pêche des femmes, qui est largement informel par nature, en est un bon exemple. Des études montrent déjà son rôle critique dans le soutien à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages dans de nombreuses communautés côtières des îles du Pacifique¹.

De même, étant donné qu'une grande partie des ressources naturelles de l'océan Pacifique, telles que celles des grands fonds, des fonds marins et de la colonne d'eau, qui représentent de nouvelles frontières scientifiques, auront beaucoup plus de valeur en tant qu'«options» à utiliser à l'avenir, ou bien une valeur intrinsèque plus élevée, par rapport à une valeur d'utilisation plus immédiate. La marchandisation des valeurs peut facilement conduire à sous-estimer la valeur intrinsèque de l'océan dans son état naturel, étant donné les connaissances et l'accès souvent limités aux preuves scientifiques et à la compréhension parmi les décideurs politiques.

Deuxièmement, de nombreuses décisions concernant l'utilisation et la gestion des ressources ou les problèmes environnementaux ont des horizons temporels très longs et posent des problèmes intergénérationnels. Par exemple, les «avantages» compensatoires du stockage des déchets toxiques peuvent être perçus par la génération actuelle, mais les coûts sont supportés par les générations futures. Les coûts et les avantages surviennent à différents moments. Par exemple, si l'on dépense de l'argent pour réduire les émissions de CO₂ aujourd'hui, les avantages de cette action ne se feront sentir que dans les décennies ou les siècles à venir. Comment évaluer les mélanges intertemporels de coûts et de bénéfices? Les responsables de la politique économique inscrivent souvent un coût ou un bénéfice futur comme un coût ou un bénéfice actuel équivalent en utilisant un facteur d'actualisation. L'utilisation d'un taux d'actualisation social pour les projets publics fait elle-même l'objet de débats et de jugements de valeur qui impliquent des considérations éthiques. Les gens perçoivent le futur lointain différemment du futur proche. Étant donné que la valeur de nombreux biens

et services environnementaux est intangible par nature et donc difficile à quantifier, les avantages à long terme sont plus susceptibles d'être omis d'une analyse que le coût des projets. Par exemple, la destruction des habitats de mangrove, qui sont des lieux de pêche privilégiés pour les femmes qui fournissent la majorité des pêches d'invertébrés pour la consommation domestique et qui offrent une protection côtière contre les ondes de tempête, doit céder le pas aux projets de développement côtier.

De même, les dommages environnementaux tels que l'accumulation de la pollution et la perte de la biodiversité sont difficiles à inclure dans une analyse coûts/bénéfices. Par conséquent, la perte des moyens de subsistance est soit mal reflétée, soit même pas prise en compte dans les demandes de compensation des femmes pêcheurs et des ménages.

■ Observations finales

L'océan Pacifique est aujourd'hui considéré par les pays développés et en voie d'industrialisation comme une zone géographique qui possède un immense intérêt, tant sur le plan économique que stratégique. Le discours de l'économie bleue a servi à accélérer les activités industrielles océaniques et faire avancer de nouveaux programmes. L'approche sectorielle prédominante, une législation et des garanties environnementales désuètes et un soutien structurel et institutionnel limité laissent craindre qu'un développement industriel à des fins d'exploitation ne soit entrepris, avec des conséquences irréversibles.

Sous la pression d'entreprises internationales, d'agences et d'institutions étrangères, le concept d'économie bleue a conduit à un nouveau programme de recherche qui nécessite un bon leadership, un soutien institutionnel et des idées innovantes. Le défi consiste, pour les pays insulaires du Pacifique, à définir un agenda qui reflète leur manière de valoriser leur avenir et celui des autres. Deux faits sont à garder à l'esprit: les décisions politiques sont souvent une question de compromis. Il est essentiel de trouver un équilibre pour que personne ne soit lésé du point de vue de l'équité intra et intergénérationnelle. Deuxièmement, les arguments économiques tels que ceux soutenus

par les partisans d'une action lente contre le changement climatique suggèrent qu'avec le progrès technologique et la croissance économique, les générations futures seront mieux loties que la génération actuelle si l'on prend des mesures accélérées pour lutter contre le changement climatique. Cependant, ces arguments classiques ne s'appliquent pas aux ressources naturelles qui peuvent facilement être menacées ou s'épuiser. Il convient d'être prudent et de se méfier de toute hâte à gagner de l'argent, car cela pourrait se faire aux dépens des générations futures, non seulement dans les pays insulaires du Pacifique, mais aussi dans l'ensemble de la communauté mondiale. Compte tenu de leur vulnérabilité en tant que petites économies insulaires, il y aura peu ou pas de solutions de repli ou de voies de croissance alternatives pour les habitants des îles du Pacifique qui, jusqu'à présent, ont survécu aux nombreuses pressions mondiales en étant modestes et résilients. ■

■ Bibliographie

Malielegaoi, T. L. S. (2017). 'Our Values and Identity as Stewards of the World's largest Ocean Continent' The Blue Pacific' High Level Pacific Regional Side Event by PIFS, Conférence des Nations unies sur les océans, New York: Siège de l'ONU. [\[Online\]](#)

Banque mondiale & Département des affaires économiques et sociales des Nations unies. (2017). The Potential of the Blue Economy: increasing long term benefits of the sustainable use of marine resources for small island developing states and coastal least developed countries, Washington D.: Banque mondiale.

■ Notes

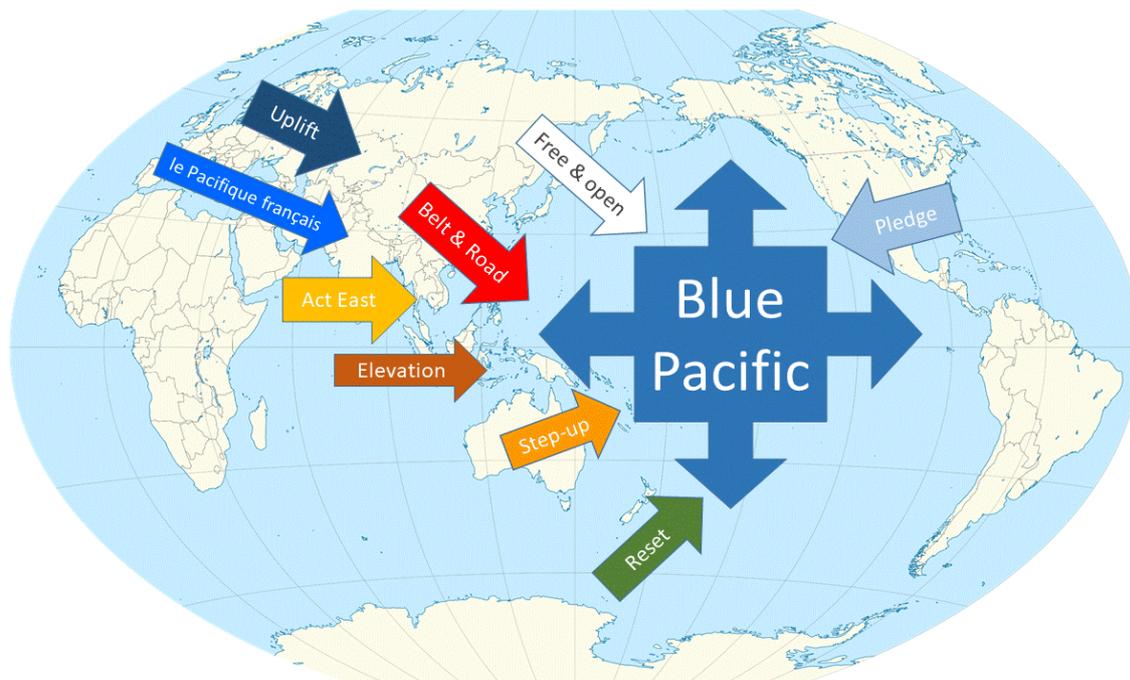
1- Par exemple, voir les études citées dans : Ram-Bidesi, V. 2015. *Recognising the role of women in supporting marine stewardship in the Pacific Islands*, *Marine Policy*, 59 (1-8) et Barclay, K., Leduc, B., Mangubhai, S. & Donato-Hunt, C. (eds.). *Pacific Handbook for gender equity and social inclusion in coastal fisheries and aquaculture*, Pacific Community, SPC, Noumea, N.C.

2- Par exemple, voir Nordhaus, W. 2007. *A Review of the Stern Review on the Economics of Climate Change*. *Journal of Economic Literature*, 45:686-702 ; pour les arguments en faveur de l'utilisation d'un taux d'actualisation plus élevé. En outre, la théorie économique de base du progrès technologique suggère qu'à mesure que la technologie s'améliore, le coût de production diminue et la croissance économique s'améliore au fil du temps, de sorte que le coût de l'action climatique pourrait être relativement moindre par rapport à l'action accélérée actuelle.

Lire les discours de l'économie bleue dans le Pacifique: engagements, ambitions, défis

par Samantha Magick

image | James Cox | Peacifica



L'économie bleue et la notion associée d'identité du Pacifique bleu, bien qu'appliquées et comprises de manière incohérente, sont de plus en plus fréquentes dans la ligne narrative créée et renforcée dans les négociations, discours et communiqués régionaux des îles du Pacifique.

Silver et al. (2015) ont mis en évidence les quatre concepts de l'économie bleue centrés sur l'océan qui ont émergé lors du Sommet de la Terre de Rio+20: les océans en tant que capital naturel; les océans en tant que bonnes affaires; les océans en tant que partie intégrante des petits États insulaires en développement (PEID) du Pacifique; et les océans en tant que pêcheries à petite échelle, c'est-à-dire un moyen de réduire la pauvreté et d'assurer la sécurité alimentaire.

Engagements et ambitions du Pacifique

La région du Pacifique se penche maintenant sur la question de savoir si et comment ces différentes descriptions de l'économie bleue peuvent être réconciliées pour le bien des peuples du Pacifique, car elles sont suffisamment larges pour inclure des communautés et des individus souvent sous ou non représentés, mais aussi pour créer la confusion, le conflit et un danger de «blanchiment bleu».

Les délégués des îles du Pacifique, présents parmi les quelque 18 000 participants à la Conférence sur l'économie bleue durable qui s'est tenue au Kenya en novembre 2018, ont pris plusieurs engagements sous la bannière de l'économie bleue. Les îles Cook se sont engagées à avoir 100 % d'énergies renouvelables d'ici

2020, Palau à protéger de la pêche 80% de sa zone économique exclusive (en n'autorisant que les opérations de pêche locales), Tuvalu à améliorer son système de certification des pêches océaniques, et les îles Salomon à améliorer les conditions de stockage des produits et d'assainissement dans les marchés aux poissons.

Pour le Forum des îles du Pacifique (FIP), l'organisation politique des États insulaires indépendants du Pacifique, l'économie bleue est inextricablement liée à l'identité Pacifique bleu qu'il défend depuis 2017; autrement dit, que les peuples insulaires du Pacifique travaillent ensemble à tous les niveaux pour déterminer leur propre programme de développement.

Comme le dit la secrétaire générale du FIP, Dame Meg Taylor (2018):

“L'histoire de Pacifique bleu nous aide à comprendre, dans nos propres termes, sur la base de nos valeurs et principes coutumiers uniques, la valeur stratégique de notre région. Elle guide nos conversations politiques afin de s'assurer que nous avons une voix forte et collective, une position et une action régionales, sur des questions vitales pour notre développement en tant que région et en tant que continent du Pacifique bleu.”

Pour le Secrétariat du Forum, la condition préalable la plus urgente pour mettre en œuvre le continent Pacifique bleu - et par extension les avantages de l'économie bleue - est de sécuriser les frontières maritimes face à l'élévation du niveau de la mer, conséquence du changement climatique et des intérêts stratégiques et politiques concurrents des puissances extérieures.

Lors de sa présentation à la conférence sur l'Asie de l'Université Griffith à Brisbane en 2019, Dame Meg Taylor a partagé un graphique développé par Peacifica, une ONG pour la consolidation de la paix, qui montrait un ensemble de flèches toutes pointées vers le Pacifique et portant des surnoms tels que Step-up (Australie), Belt and Road (Chine), Uplift (Royaume-Uni), Elevation (Indonésie), Pledge (États-Unis) et Reset (Nouvelle-Zélande). Elle a déclaré que même si ces initiatives peuvent bénéficier aux membres individuels du Forum,

ces derniers doivent travailler ensemble pour veiller à ce que la solidarité régionale ne soit pas compromise.

D'autres organisations régionales établissent également des liens entre l'économie bleue, l'identité du Pacifique bleu et la question de la lutte contre le changement climatique. La Communauté du Pacifique (Driver, 2018) a déclaré qu'afin de s'assurer que l'économie bleue ne soit pas simplement un slogan «de la page et de la salle de conférence», elle doit inciter à agir sur le changement climatique, les océans et la biodiversité pour garantir la durabilité.

Une version révisée de la carte Peacifica montrant l'intérêt international pour la région pourrait inclure d'autres courants océaniques exerçant des pressions, ou offrant des opportunités, aux nations insulaires du Pacifique : les institutions financières internationales (IFI), les organisations internationales telles que l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et les groupes mondiaux de conservation et de protection de la nature et de l'environnement.

Les IFI ont joué un rôle essentiel dans la promotion de l'économie bleue. Par exemple, le plan d'action de la Banque asiatique de développement pour des océans sains et des économies bleues durables se concentre sur la pêche et le tourisme durables, le soutien des écosystèmes côtiers et marins et des rivières, la réduction des sources terrestres de pollution marine et l'amélioration de la durabilité dans le développement des infrastructures côtières et portuaires. La BAD pilotera également (en Asie du Sud-Est) une initiative de financement des océans afin de mobiliser des fonds du secteur public pour attirer des financements et promouvoir l'utilisation d'obligations bleues rehaussées et d'autres mécanismes financiers.

Le financement des océans est extrêmement attrayant pour les gouvernements des îles du Pacifique et les pays renforcent leur capacité de négociation dans ce domaine grâce à leur expérience en matière d'accès au financement climatique. Le gouvernement fidjien a indiqué qu'il envisageait l'émission d'obligations bleues

pour financer des projets de développement liés aux océans en ayant recours aux marchés des capitaux. Dans le même temps, Fidji, les Îles Marshall, Samoa, Vanuatu, les Îles Salomon et Tuvalu ont annoncé la création d'un partenariat pour le transport maritime bleu dans le Pacifique, afin de lever 500 millions de dollars pour décarboniser totalement le transport maritime dans l'océan Pacifique d'ici 2050. Le partenariat cherchera à lever des fonds par le biais d'institutions multinationales, de prêts concessionnels, d'investissements directs du secteur privé et de l'émission d'obligations bleues.

Alors que les nations insulaires du Pacifique et les organisations qui les représentent voient dans l'économie bleue un moyen de parvenir à un développement plus équitable, la grande diversité des activités économiques qu'elle pourrait impliquer et la manière dont celles-ci améliorent ou détruisent l'océan en tant que capital naturel et source de moyens de subsistance, pourraient également devenir des sources de concurrence et de conflit.

Le Programme régional océanien de l'environnement (PROE) note que «les activités qui érodent le capital naturel par la dégradation des services écosystémiques sont intrinsèquement non durables et non «bleues» (SPREP, 2017). Il indique que l'exploitation minière en eaux profondes est «à l'horizon » et que les investisseurs ont l'opportunité de créer une industrie extractive socialement responsable, tout en minimisant autant que possible son impact environnemental. Les organisations membres comme le PROE sont mandatées pour refléter les opinions de leurs membres et celles-ci divergent considérablement sur des questions telles que l'exploitation minière en eaux profondes.

De même, le Forum de développement des îles du Pacifique (FDIP) déclare à propos de l'exploitation minière en eaux profondes: «des recherches supplémentaires sont nécessaires pour mieux comprendre les coûts économiques, sociaux et environnementaux ainsi que les avantages et leur répartition. Une planification participative de l'espace marin et l'engagement total des communautés concernées dans le processus décisionnel s'impose».

La zone protégée des îles Phoenix (PIPA) est un exemple de l'opacité des perceptions, définitions et intérêts concurrents dans la conceptualisation de l'économie bleue. Créée en 2006, elle est citée comme étant «la première grande aire marine protégée au monde en eau véritablement profonde et au milieu de l'océan». Couvrant 408 250 kilomètres carrés, elle a été citée comme une source de développement et d'emploi dans les domaines du tourisme et de la pêche (par exemple, la capture et la remise à l'eau). Le gouvernement de Kiribati (2009) a également déclaré qu'il souhaitait «maintenir ouverte l'option des opérations minières en mer» dans la PIPA.

Longtemps considéré comme un leader mondial en matière de changement climatique, l'ancien président de Kiribati, Anote Tong, a décrit la PIPA comme «notre cadeau à l'humanité et notre contribution aux efforts internationaux pour réduire de manière significative la perte de biodiversité d'ici 2010». Il s'agit d'une déclaration très forte au plus fort du débat sur le changement climatique pour dire que des sacrifices peuvent effectivement être faits s'il y a de la volonté et de l'engagement (UICN, 2010).

Le scientifique marin Greg Stone a également joué un rôle déterminant dans la création de la PIPA. Stone s'est associé à Tong après son premier voyage aux îles Phoenix en tant que chef d'une expédition scientifique pour le compte de la National Geographic Society, décrivant ce qu'il y a vu comme le «Saint Graal de l'océan», «la dernière région corallienne sauvage de la planète» et un «Eden sous-marin» (Stone & Obura, 2012).

Stone a notamment occupé les fonctions de vice-président exécutif et océanologue en chef à Conservation International et de vice-président senior au New England Aquarium. Alors qu'il était encore à Conservation International, il a déclaré que «la prochaine frontière de l'exploitation minière se trouvera dans l'océan » (The Economist, 2017).

Il est aujourd'hui océanographe en chef et membre du conseil d'administration de DeepGreen, une entreprise canadienne «en passe de devenir un producteur de premier plan de métaux de base et de métaux stratégiques

obtenus à partir de vastes gisements de nodules polymétalliques à haute teneur dans les fonds marins contenant du nickel, du manganèse, du cuivre et du cobalt » (DeepGreen, 2018).

En septembre 2018, DeepGreen a annoncé sa participation à l'opération The Ocean Cleanup visant à retirer les plastiques du Great Pacific Garbage Patch (grande zone d'ordures du Pacifique) en utilisant le navire Maersk Launcher pour «lancer le projet de nettoyage des plastiques» dans la baie de San Francisco. À plus long terme, DeepGreen indique que ce navire sera utilisé pour «des études et des travaux scientifiques sur les fonds marins profonds afin de récupérer des nodules polymétalliques riches en cobalt, cuivre, nickel et manganèse» (DeepGreen Metals Inc., 2018). Ces travaux seront réalisés par la filiale de DeepGreen, Nauru Ocean Resource Inc (NORI), qui est constituée en société dans une autre nation insulaire du Pacifique, Nauru.

■ Conclusion

Les adeptes de l'encadrement des opportunités de développement par l'économie bleue affirment que la croissance bleue peut créer des solutions à « triple bénéfique » qui profiteraient aux communautés côtières, à l'environnement et aux investisseurs. Bien que les complexités juridiques et autres de l'exploration minière en eaux profondes dans le Pacifique soient abordées ailleurs dans ce numéro de DAWN Informe, dans un environnement politique, stratégique et économique où l'enjeu est si important pour les peuples du Pacifique, ceux-ci doivent pouvoir

s'exprimer sur la forme que prendra l'économie bleue, afin de garantir la survie/la prospérité de leurs communautés, leurs moyens de subsistance, ainsi que la santé de l'océan qui les a historiquement soutenus et définis. ■

■ Bibliographie

DeepGreen. (2018). Mines & Money Conference: DeepGreen CEO Outlines Future of Deep Ocean Metals [\[online\]](#)

DeepGreen Metals Inc. (2018). DeepGreen Lends Vessel To Support Historic Ocean Plastic Cleanup [\[online\]](#)

Driver, C. (2018). 'The Blue Economy for the Blue Planet' Inter Press Service News Agency [\[online\]](#)

UICN. (2010). Kiribati Celebrates World Heritage Listing [\[online\]](#)

République de Kiribati. (2009). Phoenix Islands Protected Area Management Plan [\[online\]](#)

Silver, J., Gray, N., Campbell, L., Fairbanks, L. & Gruby, R. (2015). 'Blue Economy and Competing Discourses in International Oceans Governance' The Journal of Environment & Development, 24(2), pp 135-160.

SPREP. (2017). Valuing the Ocean: Pacific Blue Economy [\[online\]](#)

Stone, G. S. & Obura, D (eds) (2012). Underwater Eden: Saving the Last Coral Wilderness on Earth . Chicago: University of Chicago Press

Taylor, M. (2018). 'Introductory Remarks' Ouverture de la semaine de la recherche par l'honorable Tuilaepa Lupesoliai Neioti Aiono Dr. Sa'ilele Malielegaoi, Premier ministre de l'État indépendant de Samoa, Suva: University of the South Pacific [\[online\]](#)

The Economist. (2017). The deep ocean is the final frontier on planet Earth. [\[online\]](#)

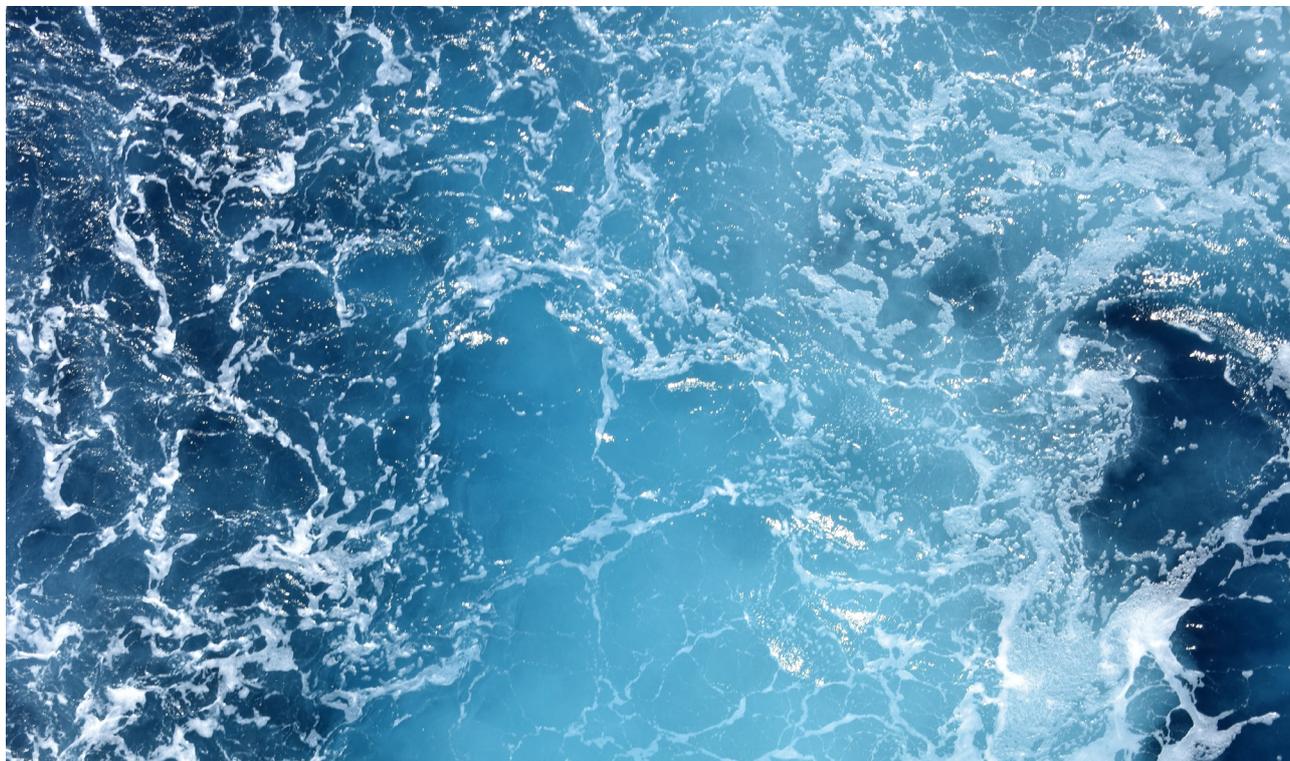
Photo | Mereoni Chung



Les conditions préalables à une économie bleue

par Hugh Govan

Photo | Aaron Ulsh de Pexels



■ Cette fois, c'est le bleu!

L'expression "économie bleue", malgré son manque de définition, est devenue de plus en plus utilisée au cours de la dernière décennie, une multitude d'agents et d'agences trouvant le terme acceptable pour encadrer leurs stratégies «économiques» quelle qu'en soit la teinte. Les sceptiques sont également nombreux, compte tenu des déceptions successives depuis les années 1980, notamment la création d'une formule tout aussi séduisante, le développement durable, lequel était censé répondre à des objectifs économiques, sociaux et environnementaux mais qui, dans la pratique, s'est surtout concentré sur l'économie au détriment de l'environnement.

Les économies développées et en développement ont désormais les yeux rivés sur les océans. Après avoir exploré les limites du développement «durable» sur terre, le secteur privé et certains gouvernements ont clairement

l'intention de poursuivre le développement des océans. L'inclusion d'un libellé sur la gestion de l'environnement, les questions sociales et culturelles et l'équité (toujours après un intense lobbying de la société civile) dans les déclarations internationales et les prises de position des conférences est censée rassurer les gens. Cela vous semble familier?

■ Le péril bleu

Au cours des cinquante dernières années, on a assisté à une croissance rapide, voire exponentielle, d'une grande variété d'industries océaniques, un phénomène récemment baptisé « accélération bleue ». Ces industries ont rejoint leurs homologues terrestres en exerçant un impact négatif sur l'océan, malgré l'émergence, à peu près au cours de la même période, d'instruments juridiques mondiaux et nationaux de plus en plus sophistiqués pour la protection de l'environnement.

Les océans du monde sont en grave déclin. Non seulement directement à cause de ce que les industries enlèvent, comme la surpêche, ou de ce qu'elles y mettent, comme la pollution, mais aussi indirectement, en raison du lien fondamental entre la (sur)industrialisation et le changement climatique. Les effets sur les océans du changement climatique induit par l'homme, dont certains n'ont commencé à être compris que récemment, comprennent le réchauffement, l'acidification et l'appauvrissement en oxygène. Ils entraînent des conséquences telles que des tempêtes plus intenses, une réduction de la protection côtière et de l'absorption de carbone, la perte d'habitats clés tels que les récifs coralliens, la diminution de la pêche, l'élévation du niveau de la mer et l'inondation des zones côtières.

■ Faire face au blues

Alors que les solutions aux impacts industriels directs sur l'océan sont évidentes mais pas simples, il a fallu du temps pour arriver à un consensus sur les meilleures mesures à prendre concernant les effets industriels indirects du changement climatique sur l'océan. À cet égard, le rapport 2018 du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) propose des solutions gagnant-gagnant. Alors que la première priorité est de maîtriser les émissions, les réponses les plus réalisables et les plus rentables, prêtes à être mises en œuvre, s'avèrent être des actions qui non seulement atténuent le changement climatique ou s'y adaptent, mais sont déjà nécessaires pour faire face aux impacts du «développement». En tête de liste figurent la réduction de la pollution des côtes et des océans, la restauration des habitats côtiers et l'élimination de la surexploitation des ressources marines.

Mais aucune de ces réponses et solutions d'urgence n'est nouvelle. Non seulement elles sont prêtes à être mises en œuvre, mais certains progrès et des investissements ont déjà été réalisés. Malheureusement, pas à l'échelle qu'exige l'immensité des océans de notre planète bleue. Mais au moins suffisamment pour savoir ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas. Il est inconcevable qu'une espèce dont l'existence même dépend d'un océan sain puisse

envisager une industrialisation toujours plus poussée de l'océan, sans en garantir sa santé et les ressources mêmes sur lesquelles la nouvelle économie bleue doit se construire.

“L'heure est venue de décréter un moratoire sur tous les projets d'industrialisation des océans du monde, jusqu'à ce que les stratégies de lutte contre leur déclin, fondées sur des données probantes, aient permis d'inverser la tendance de manière mesurable, dans de multiples secteurs et géographies.”

Ce point sera controversé pour de nombreuses raisons. Mesurer un océan plus sain est possible et mérite plus d'investissements. Cependant, cela ne correspond pas aux indicateurs couramment utilisés, tels que le nombre de projets, les montants de l'aide internationale au développement et/ou les pourcentages d'espace océanique définis sur le papier comme étant protégés. L'objection monolithique, bien sûr, proviendra des intérêts (acquis) de l'industrie, arguant qu'au niveau mondial, la vie des gens n'est pas un problème. La principale objection, bien sûr, viendra des intérêts (acquis) de l'industrie, alléguant que, globalement, les moyens de subsistance et le bien-être dépendent de la poursuite du développement économique et des profits - bien que les événements récents puissent alimenter une solide remise en question de ce paradigme. D'autres alternatives bleues peuvent être illustrées par l'exemple du secteur de la pêche.

■ La pêche et l'économie bleue

La pêche contribue pour plus de 270 milliards de dollars au PIB mondial. Elle est une source essentielle de sécurité économique et alimentaire, qui fournit des moyens de subsistance aux 300 millions de personnes impliquées dans le secteur et aide à répondre aux besoins nutritionnels de 3 milliards de personnes qui dépendent du poisson comme source importante de protéines animales. Mais la proportion de pêcheries entièrement exploitées, surexploitées, épuisées ou en voie de rétablissement après une surpêche est passée



de plus de 60 % au milieu des années 1970 à près de 90 % en 2013. Pour les économistes, il s'agit d'une grave nouvelle, car on estime que les pêches maritimes mondiales subissent une perte annuelle d'environ 83 milliards de dollars aux prix de 2012 en raison d'une gouvernance inefficace.

La réponse est une solution gagnant-gagnant, dans laquelle les réformes de la pêche conduisant à une gestion appropriée pourraient restaurer les pêcheries et, selon de grandes études, presque tripler la biomasse de poissons dans l'océan, augmenter les captures annuelles et les prix unitaires du poisson, et multiplier par 30 les bénéfices nets annuels du secteur de la pêche. Ces chiffres vont en s'améliorant, étant donné que les coûts estimés des réformes de la pêche sont largement dépassés par leurs avantages, dans certains cas jusqu'à dix fois. Les réformes les plus fortes et les plus coûteuses, telles que la gestion fondée sur les droits, peuvent entraîner les plus grands avantages économiques nets.

Les îles du Pacifique ont montré la voie en prouvant avec succès les avantages de cette approche dans la pêche au très précieux thon listao. Grâce à des réformes créatives et à l'utilisation des droits attribués par les Nations unies sur les stocks migratoires, huit pays insulaires, les huit parties à l'accord de Nauru (PNA), ont été en mesure de multiplier par plus

de cinq la proportion des bénéfices provenant des droits d'accès. Dans certains pays, cela a représenté jusqu'à 75 % des recettes publiques, tandis que le contrôle accru qui leur est accordé leur permet de s'assurer que les stocks restent sains.

Il est important de noter que cette mesure n'a pas été appréciée par de nombreuses nations pratiquant la pêche en eaux lointaines ni par les partenaires du développement.

Quels sont les principaux obstacles à de telles réformes? La volonté politique et une gouvernance efficace sont essentielles pour améliorer les régimes juridiques et les droits et pour lutter contre la criminalité liée à la pêche, la corruption et la pêche illicite, non déclarée et non réglementée.

Où aller à partir de là - ce n'est pas coloré?

Les risques liés à une industrialisation accrue des océans ne semblent pas valoir la peine d'être pris tant que nous n'aurons pas réussi à réparer les dommages existants et à garantir la durabilité des activités actuelles. Mais il existe de nombreuses possibilités d'améliorer non seulement la durabilité mais aussi la rentabilité de nombreuses activités existantes. Durabilité mais aussi la rentabilité de nombreuses « industries » océaniques existantes. En outre, il semble que l'investissement dans la durabilité sera très

rentable. Alors, que se passe-t-il et pourquoi ce problème?

Tout comme les régimes de droits réformés ont entraîné des gains considérables pour les pêcheries de thon des îles du Pacifique, la garantie ou le renforcement des droits des pêcheurs à petite échelle est de plus en plus reconnue comme le meilleur moyen de garantir la santé des ressources côtières ainsi que celle des communautés dépendantes de la pêche. Ces exemples donnent un aperçu des véritables obstacles à surmonter. De même que le renforcement des droits des nations ou des communautés dépendantes de la pêche réduit les droits supposés des pêcheurs industriels, une distribution plus équitable des avantages fournis par nos océans affecte les allocations de ceux qui en bénéficient actuellement.

Les preuves disponibles de la mauvaise gestion de la planète par l'homme sont désormais accablantes. D'autres événements survenus ces derniers mois illustrent amplement la nécessité de réexaminer ce dans quoi nous investissons et les choses auxquelles nous devrions accorder de la valeur. Pouvons-nous en profiter pour relancer ou réinitialiser la volonté politique dans l'intérêt réel de l'humanité tout entière?

Le besoin est plus grand que jamais.

La volonté politique doit être orientée en premier lieu vers la conception, l'investissement et la mise en œuvre de stratégies efficaces qui rétablissent et garantissent de manière mesurable le fonctionnement des services océaniques. Et ce, non seulement pour les humains mais aussi pour la planète elle-même. Les réformes de la gouvernance devraient viser des situations où tout le monde est gagnant, où la durabilité accrue des industries océaniques existantes permet d'augmenter les bénéfices qui sont également distribués plus équitablement. La question de l'équité devra être au cœur du débat, y compris pour l'ensemble de l'humanité et des générations. La discussion sur l'équité devra englober les États insulaires dépendants des océans et les puissants États insensibles aux océans, au nord comme au sud, être inclusive sur le plan social (genre, classe, race) et valoriser ceux dont la relation avec l'océan leur confère le statut d'intendants.

Ce n'est que sur la base de ce bilan positif que de nouvelles opportunités de «développement durable» économique bleu pourront être sérieusement envisagées. ■

■ Bibliographie

CEA. (2015). Ocean Prosperity Roadmap: Fisheries and Beyond. A Synthesis Report on the Economic and Biological Upside of Fisheries Reform to Unlock the Value of the Ocean [\[online\]](#)

FFA/SPC. (2019). Tuna fisheries report card. Forum Fisheries Agency/The Pacific Community [\[online\]](#)

Govan, H. (2017). 'Ocean Governance - Our Sea of Islands', in Katafono, R. (eds) A Sustainable Future for Small States: Pacifique 2050. London: Commonwealth Secretariat. ISBN (livre de poche): 978-1-84929-163-7 / (e-book): 978-1-84859-957-4 [\[online\]](#)

GIEC. (2018). Réchauffement planétaire de 1,5°C. Rapport spécial du GIEC sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels et les trajectoires associées d'émissions mondiales de gaz à effet de serre, dans le contexte du renforcement de la parade mondiale au changement climatique, du développement durable et de la lutte contre la pauvreté. Genève: Organisation météorologique mondiale, pp 32.

Jouffray, J.B., Blasiak, R., Norström, A.V., Österblom, H. & Nyström, M. (2020). The Blue Acceleration: The Trajectory of Human Expansion into the Ocean' One Earth, 2(1), pp 43-54.

Mangin, T., Costello, C., Anderson, J., Arnason, R., Elliott, M., Gaines, S.D., Hilborn, R., Peterson, E. et Sumaila, R. (2018). 'Are fishery management upgrades worth the cost?'. PloS one, 13(9).

Silver, J. J., Gray, N. J., Campbell, L. M., Fairbanks, L. W. et Gruby, R. L. (2015). 'Blue Economy and Competing Discourses in International Oceans Governance' The Journal of Environment & Development, 24, pp 135-160.

Voyer, M., Quirk, G., McIlgorm, A. et Azmi, K. (2018). 'Shades of blue: what do competing interpretations of the Blue Economy mean for oceans governance?' (Des nuances de bleu: que signifient les interprétations concurrentes de l'économie bleue pour la gouvernance des océans?) Journal of Environmental Policy & Planning, 20(5), pp 595-616 .

Banque mondiale. (2017). 'The Sunken Billions Revisited: Progress and Challenges in Global Marine Fisheries' Environment and Development . Washington, DC: World Bank Publications [\[online\]](#)

Banque mondiale ; Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. (2009). The Sunken Billions: The Economic Justification for Fisheries Reform' Agriculture and Rural Development. Washington DC: World Bank Publications [\[online\]](#)



Économie bleue: poème

par Tyler Rae-Chung

Elle est allongée devant nous,

Ouvrant ses yeux pour que nous puissions voir
le lever du soleil,

Sur la terre que toi et moi appelons maintenant
la mienne.

Elle se trouve devant nous,

Ouvrant sa bouche,

Soufflant la vie à toutes les créatures autour.

Oui, elle est allongée devant nous,

Ouvrant son corps,

Nous offrant son mana,

Comme un liquide débordant d'or bleu

Naissance d'une terre bleue de bijoux d'île

Où nos ancêtres

Ont navigué pour trouver leur maison.

Oui, elle se trouve là, devant nous,

Caressant nos corps, son liquide se nourrissant
et coulant

À travers nous et autour de nous.

Ses courants nous excitent.

Ses marées changeantes nous enflamment.

Elle apporte de nouvelles vagues remplies
d'énergie

Elle est remplie de tant de mana.

Pourtant nous sous-estimons notre wai-tui.

Ses courants apportent des micro-organismes

Des profondeurs de l'océan.

Créant un mouvement de nutriments

Nourrissant nos poissons des profondeurs

Jusqu'à nos récifs coralliens,

Où nos femmes dans les pêcheries avancent
maintenant à hauteur de la poitrine

Tout ça à cause du réchauffement climatique.

Regardez! Le niveau de nos mers monte

Prendre la responsabilité d'attraper des poissons
pour nourrir leur mataqali

Nos cœurs complètement brisés

De voir la pollution plastique couler en vous si
librement

Un jour nous étouffer, vous et moi

Créer une biologie humaine en plastique

Dans une société déjà remplie de politiques
plastiques

Qui ne s'excusent pas de violer votre esprit

Avec leurs soi-disant nouvelles technologies
durables

Comment osent-ils?
Comment osent-ils surfer sur vos vagues à bord
d'énormes navires pollués
Que nous ne voyons pas tous les jours,
Ce n'est pas acceptable.
Notre océan Pacifique n'est pas un terrain de jeux
Pas pour que vous apportiez vos jouets dans le BBNJ
Et violiez sa pureté.
La laissant, elle et son peuple,
Mourir en silence.
Quelle monstruosité ce serait d'extraire des
minéraux
Des zones connectées à nos mers, seulement
pour soigner les riches
Et laisser nos peuples du Pacifique mourir et
saigner,
Peu importe que ça vienne de nos mers
Et vous vous appelez les intendants de la mer?
Quelle hypocrisie!
Maintenant, elle gît là, des larmes de toxicité
Des vagues hurlantes si violentes
Détruisant nos îles
Son corps a été violé
Parce que nous sommes restés là en silence.
Pas de soleil qui se lève quand elle ouvre les yeux
Pas de souffle de vie,

La bouche morte et grande ouverte.
Aucun corps pour offrir aux enfants de nos
enfants
Son mana,
Bientôt on nous appellera la mer morte du
Pacifique
Tout ça parce que nous n'avons pas été assez
forts pour résister
À nos propres sociétés.
Il est temps d'unir
Nos océans Pacifiques et de gagner un peu
de clarté
Pour être de meilleurs intendants de ces grands
états océaniques
Pour rendre justice à notre wai-tui qui vous a
relié à moi et moi à vous.
Dans un lien de parenté si fort
Ne restons pas silencieux
Alors qu'elle se vide de son sang pour vous et moi.



Photo | Mereoni Chung | Timor Leste Beach

Intérêts croisés dans l'exploitation minière en eaux profondes: les PEID du Pacifique, les sociétés de capital-risque et les acteurs institutionnels

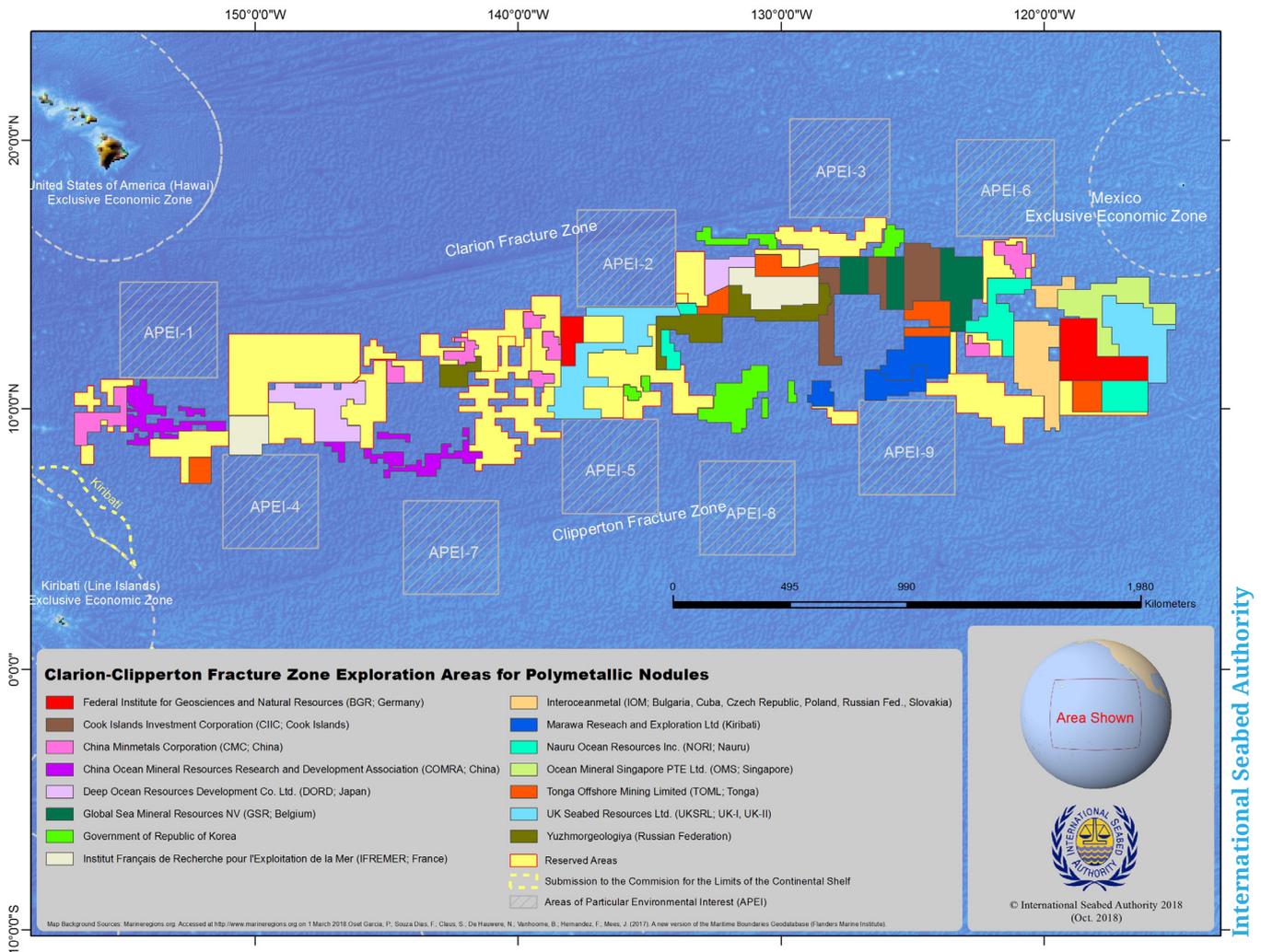
par Claire Slatter



Introduction

Les discours de l'économie bleue, de la richesse bleue et de la croissance bleue se sont prêtés à la promotion d'une exploitation minière expérimentale risquée des fonds marins, même parmi les États insulaires du Pacifique dont les peuples océaniques ont des liens cosmologiques et spirituels profonds avec l'océan Pacifique. Alors que les États insulaires du Pacifique s'affirment collectivement comme de grands États océaniques et revendiquent la garde de «notre océan», une poignée d'entre eux ne voient pas de contradiction à nourrir simultanément des ambitions d'exploitation minière des fonds marins. Il est clair qu'ils ont été encouragés dans leurs ambitions par deux start-ups de capital-risque étroitement liées, dirigées par l'Australie mais basées au Canada, enregistrées en tant que sociétés minières et activement engagées dans la mobilisation de capitaux d'investissement pour soutenir une entreprise d'exploitation minière des fonds marins hautement rentable et

à rendement rapide. Cette opportunité apparente de changer le destin de quelques petits États insulaires du Pacifique, généralement considérés comme « pauvres en ressources » par la Banque mondiale, le FMI et la Banque asiatique de développement, mais qui vus à travers le prisme bleu sont considérés comme des « grands États océaniques riches en ressources » comporte de nombreux risques. Alors que plus de 300 licences d'exploration pour les minéraux des grands fonds marins ont déjà été accordées dans le Pacifique¹ et qu'un code minier international est sur le point d'être adopté par l'Autorité internationale des fonds marins (AIFM) pour ouvrir la voie à l'exploitation minière dans les zones des grands fonds marins ne relevant pas des juridictions nationales, il est opportun d'examiner les intérêts croisés des États, des entreprises, des acteurs institutionnels régionaux et internationaux qui ont contribué à faire avancer le controversé programme d'exploitation minière « lavés au bleu » des fonds marins dans la région du Pacifique.



L'histoire de deux sociétés de capital-risque et d'une poignée de PEIDP

Malgré la déplorable expérience de la Papouasie-Nouvelle-Guinée avec les industries extractives, le gouvernement de ce pays s'est lancé dans une coentreprise avec la société canadienne Nautilus Minerals Inc., lui accordant, en janvier 2011, une licence pour l'exploitation de gisements de métaux dans sa ZEE, au niveau de cheminées hydrothermales situées sur le plancher océanique, à 1 600 mètres sous la surface de la mer de Bismarck. La licence aurait été délivrée avant l'adoption par la Papouasie-Nouvelle-Guinée d'une législation nationale pour réglementer l'exploitation minière en eaux profondes, et sans évaluation suffisante des impacts environnementaux possibles ou une consultation satisfaisante des communautés potentiellement impactées (Davidson &

Doherty, 2017). L'accord de Nautilus avec la Papouasie-Nouvelle-Guinée a néanmoins été salué à l'époque par Michael Lodge de l'Autorité internationale des fonds marins (ISA), qui a déclaré qu'il s'agissait d'« une opportunité passionnante qui devrait donner des indications précieuses sur la faisabilité technique et l'impact environnemental de l'exploitation minière en eaux profondes » (Shukman, 2014).

Nautilus a été décrit par la Banque mondiale comme « l'acteur commercial dominant dans l'exploration et le développement des minéraux des fonds marins dans le Pacifique », principalement parce qu'il était assis sur « environ 423 000 km² de concessions d'exploration (soit en cours d'analyse, soit attribuées) à Fidji, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, les îles Salomon, Tonga et Vanuatu, ainsi que dans la zone de fracture de Clarion Clipperton (CCFZ), une région des fonds marins de l'océan Pacifique ne relevant pas des juridictions nationales, via sa filiale

Tonga Offshore Mining Limited “ (Banque mondiale, 2016). L’exploitation minière effective par Nautilus a été retardée par un différend sur l’investissement attendu de la Papouasie-Nouvelle-Guinée dans l’entreprise, ce qui laisse penser que la société avait du mal à réunir les fonds nécessaires pour démarrer².

La Papouasie-Nouvelle-Guinée a heureusement été épargnée des impacts environnementaux du projet par la mise en redressement judiciaire de Nautilus avant le début de l’exploitation minière, mais il s’en est fallu de peu. En dehors de la possibilité de causer une destruction incalculable des écosystèmes des grands fonds marins à l’intérieur des frontières territoriales du pays, le projet aurait pu causer des dommages transfrontaliers, exposant l’État de la Papouasie-Nouvelle-Guinée à une responsabilité juridique en cas de dommages. La débâcle de Nautilus a coûté à la Papouasie-Nouvelle-Guinée 153 millions de dollars australiens.³

Il existe un risque de reprise du projet si Nautilus vend les licences qui lui ont été accordées par la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Cependant, l’intérêt et l’attention du secteur de l’exploitation minière en eaux profondes se sont détournés de l’exploitation des sulfures dans les cheminées hydrothermales en eaux profondes (dont on sait maintenant scientifiquement qu’elles sont « une force majeure dans les écosystèmes océaniques, la vie marine et le climat mondial »)⁴ pour se tourner vers l’exploitation des nodules polymétalliques qui se trouvent à la surface des fonds marins.

DeepGreen Metals Inc, créée en 2011, est la première entreprise parmi « les exploitants de nodules polymétalliques » (Thaler, 2019)⁵ à mener la charge pour le début de l’exploitation minière dans la CCFZ où elle contrôlerait « un gigantesque gisement de nickel-cuivre » À l’instar de Nautilus, DeepGreen ne se contente pas de mobiliser activement le soutien financier d’investisseurs potentiels, la société bénéficie d’un soutien tout aussi fort de la part de l’ISA.⁶ Nautilus et DeepGreen ont également en commun une généalogie ainsi que des intérêts miniers voraces en eaux profondes. Le fondateur de DeepGreen, le géologue australien

David Heydon, a été PDG de Nautilus de 2001 à 2008, date à laquelle il est parti pour s’intéresser davantage à l’exploitation minière dans la CCFZ. Heydon a fondé DeepGreen Resources en 2011 et est vice-président de la société. Le PDG et président de DeepGreen, Gerard Barron, également australien et ami de David Heydon, se décrit lui-même comme un « investisseur actif » ayant réussi à créer, développer et vendre des start-ups.⁷ Investisseur de la première heure dans Nautilus, il avait aidé David Heydon à obtenir une partie des 400 millions de dollars que Nautilus avait réussi à lever en 2007, après son entrée en bourse.⁸ D’autres personnalités de l’équipe de DeepGreen ont déjà travaillé avec Nautilus ou ont une expérience professionnelle antérieure dans les îles du Pacifique directement liée à l’avancement de l’exploitation minière en eaux profondes.⁹ Tout comme la PNG a donné à Nautilus une porte ouverte pour commencer l’exploitation minière expérimentale en eaux profondes en 2011, un autre État insulaire du Pacifique - Nauru - a permis à DeepGreen, la même année, d’obtenir son premier contrat d’exploration dans la CCFZ.

L’ISA, le PSIDS et le parrainage des contrats d’exploration dans la CCFZ.

Organe intergouvernemental de gouvernance des océans composé de 168 États membres, créé en 1982 dans le cadre de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM), l’ISA a vu le jour lorsque la CNUDM est entrée en vigueur en 1994. Ses responsabilités consistent à « organiser, réglementer et contrôler toutes les activités liées aux minéraux dans... « la Zone », ou les fonds marins internationaux situés au-delà des zones économiques exclusives (ZEE) » (Schmidt, 2015), qui sont considérés par la CNUDM comme le « patrimoine commun de l’humanité ». L’ISA examine et approuve les demandes de contrats émanant d’entreprises, à condition qu’elles soient parrainées par des États, , pour explorer ou exploiter des minéraux dans la zone. En décembre 2018, l’ISA avait approuvé 29 contrats d’exploration, dont 17 pour des nodules polymétalliques (NPM) dans la CCFZ (Thompson, Miller, Currie et al., 2018). Une

fois que le code minier de l'ISA aura été adopté, ce qui devrait se produire en décembre 2020, l'ISA examinera les demandes et approuvera les contrats des sociétés parrainées par l'État pour exploiter les minéraux des grands fonds marins. Les États insulaires du Pacifique s'identifient fortement à la CNUDM, grâce à laquelle les petits États insulaires et les États côtiers ont obtenu des droits souverains exclusifs sur les zones maritimes/océaniques situées dans un rayon de 200 milles autour de leur littoral (les zones économiques exclusives ou ZEE de 200 milles marins). Cela est dû en grande partie au rôle clé joué par feu Satya Nandan, le premier représentant des Fidji auprès des Nations unies au début des années 1970, qui a mené les négociations complexes de la CNUDM, y compris l'accord sur les ZEE. La relation des États insulaires du Pacifique avec l'ISA est en grande partie une relation de confiance, influencée par le fait que Satya Nandan a occupé le poste de secrétaire général de l'ISA pendant 12 ans, jusqu'en 2008; d'autres personnes au sein du secrétariat de l'ISA, y compris l'actuel secrétaire général de l'ISA, Michael Lodge¹⁰ et le Dr Russell Howorth¹¹, ont passé des années à travailler dans le Pacifique et sont réputés avoir les intérêts des îles du Pacifique à cœur; et l'ONU a également joué un rôle important dans l'élaboration de la Convention. LA CNUDM a également pour mandat d'assurer le partage équitable entre les États des avantages découlant des activités liées aux minéraux dans la zone, en accordant une attention particulière aux PEID et aux États enclavés et moins développés.

Au total, quatre États insulaires du Pacifique - Nauru (en 2011), Tonga (en 2012), Kiribati (en 2015) et les îles Cook (en 2016) - ont parrainé des sociétés d'exploitation minière en eaux profondes dans leurs demandes de contrats d'exploration auprès de l'ISA pour sonder des sections de la CCFZ, une zone riche en minéraux de six millions de mètres carrés ne relevant pas de la juridiction nationale dans l'océan Pacifique oriental, à la recherche de nodules polymétalliques (NPM). Deux d'entre eux l'ont fait pour DeepGreen - Nauru, par l'intermédiaire de Nauru Ocean Resources Ltd (NORI), une filiale à part entière de DeepGreen;

et Kiribati, par l'intermédiaire d'une société entièrement publique, Marawa Research and Exploration Inc. Selon la Banque mondiale, les demandes à l'ISA de Nauru et de Kiribati ont été préparées et financées par DeepGreen en échange d'accords d'exploitation.¹² Les Tonga ont parrainé Nautilus par l'intermédiaire de Tonga Offshore Mining Ltd (TOML), une filiale à part entière de Nautilus. Au début du mois d'avril 2020, DeepGreen était en train de finaliser l'acquisition de Tonga Offshore Mining Ltd (TOML) auprès de Deep Sea Mining Finance, qui supervise la restructuration de Nautilus¹³, ce qui ajoutera un troisième contrat dans la CCFZ.

Devenir un État parrain est une entreprise à haut risque. En vertu de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer, ce sont les États parrains qui assument la responsabilité juridique pour les dommages environnementaux résultant de l'activité minière dans la CCFZ, et non les contractants, ni même l'ISA qui approuve les demandes et délivre les contrats. Les États insulaires du Pacifique peuvent se considérer comme suffisamment protégés par l'adoption de lois nationales et d'un cadre régional visant à réglementer l'exploitation minière des fonds marins, tous deux issus d'un projet CPS-UE sur les minéraux en mer profonde dans les îles du Pacifique. Le cadre réglementaire régional a été présenté comme un modèle mondial, mais il a été critiqué par Blue Ocean Law et le Pacific Network on Globalisation (PANG) pour avoir ignoré à la fois le «principe de précaution» et le principe du «consentement préalable libre et éclairé»¹⁴ Voir l'article sur la protection de l'environnement.

Voir l'article de James Sloan (DAWN Informe, ce numéro) pour en savoir plus sur ces cadres législatifs.

L'ISA a manifesté un vif soutien aux plans d'exploitation minière des fonds marins de DeepGreen en partenariat avec Nauru et Kiribati, se joignant ouvertement à DeepGreen lors d'événements promotionnels sur l'exploitation minière des fonds marins. Michael Lodge, qui est devenu secrétaire général de l'ISA en janvier 2017, a déclaré au Hambourg Business Club le 28 septembre 2018 qu'il avait

fallu « un chemin long et ardu pour transformer la promesse de l'exploitation minière des fonds marins en réalité commerciale » et que « la contribution de l'exploitation minière des fonds marins à l'augmentation de la demande à long terme de minéraux doit faire partie de la vision globale d'un monde durable » (ISA, 2018).¹⁵ En février 2019, Gerard Barron a eu une place à la table du Conseil intergouvernemental de l'ISA en tant que membre de la délégation de Nauru. S'adressant au Conseil, Barron a souligné le rôle pionnier de Nauru en tant que premier État en développement à s'associer à une société pour « aider à accomplir la vision de la CNUDM de partage avec les États en développement des avantages découlant des activités liées aux ressources minérales de la Zone », et a présenté le nouvel argumentaire de vente de DeepGreen pour l'exploitation minière des fonds marins comme la solution miracle pour lutter contre la crise climatique mondiale (Barron, 2019).

Le nouvel argument de DeepGreen pour l'urgence de l'exploitation minière en eaux profondes

Les ambitions de Nautilus Minerals en matière d'exploitation minière en eaux profondes étaient 'uniquement motivées par la perspective de profits exceptionnels. Alors qu'il était encore PDG de Nautilus, David Heydon a exprimé un intérêt résolu pour les richesses à tirer de l'exploitation minière en eaux profondes, contrant les critiques qui doutaient de l'étendue et de la qualité des gisements des fonds marins sur le site de Solwara 1 en affirmant que certains gisements étaient « à 19 mètres de profondeur - suffisamment pour être « économiquement viables » (Forbes, 2007). En mars 2011, lors de la conférence de l'Association canadienne des prospecteurs et des développeurs à Toronto, Heydon a déclaré que DeepGreen prévoyait « d'extraire 60 000 tonnes de nickel et 50 000 tonnes de cuivre par an sur une durée de vie de plus de 30 ans », que le gisement se trouvait à 4 500 mètres sous la surface et qu'il était « bien plus grand que la puissante mine de Voisey's Bay au Labrador »

(Koven, 2011; notre souligné). Pour Heydon, le plan a toujours été sans ambiguïté de pénétrer profondément sous les fonds marins pour en extraire les métaux.

Ce n'est que plus tard que DeepGreen a commencé à affirmer qu'elle avait mis au point une technologie permettant d'exploiter en toute sécurité les nodules polymétalliques (NMP) des fonds marins, où des machines prélèveraient délicatement les NMP du fond marin, où ils reposent comme des pommes de terre attendant d'être récoltées, avec un minimum de perturbations. Plus tard encore, manifestement en réponse à l'augmentation du nombre de recherches publiées sur les écosystèmes des grands fonds marins et aux appels à un moratoire sur l'exploitation minière des fonds marins, la société a lancé son argumentaire de vente astucieux, bien que fallacieux, selon lequel les NPM constituent la solution à la crise climatique mondiale. Décrivant les NPM - qui contiennent du cobalt, du cuivre, du nickel et du manganèse - comme u « ne batterie dans un rocher » qui aidera le monde à passer des combustibles fossiles aux énergies renouvelables en fournissant les métaux de base nécessaires aux batteries des voitures électriques, aux éoliennes, aux téléphones portables, etc. Barron a déclaré que DeepGreen était « en quête d'un avenir plus durable » (The Government of the Republic of Nauru, 2018).¹⁶ Lors de la réunion du Conseil de l'ISA, il a déclaré que DeepGreen n'était pas une société minière, mais une « entreprise de transition », dont l'objectif était de « faire en sorte que... le chapitre océanique de la production de métaux soit court que possible pour assurer la transition vers l'abandon des combustibles fossiles et éviter les impacts catastrophiques du changement climatique » (Barron, 2019). C'était ça le « bien public mondial » que DeepGreen espérait créer¹⁷.

« Notre vision est celle d'une économie circulaire sans carbone. Pour y parvenir, nous nous procurerons des métaux ayant le moins d'impact sur l'environnement et la société, puis nous passerons au recyclage des métaux » (<https://deep.green/journey/>)

Contestation des récits de la DSM et de l'ISA

La noble image de DeepGreen est fortement contestée par les détracteurs de l'entreprise. Les minéraux des fonds marins que DeepGreen se propose d'exploiter vaudraient des milliards de dollars et l'investissement dans la DSM (deep seabed mining, ou exploitation minière des fonds marins) devrait rapporter des bénéfices massifs, dont seule une partie sera versée à l'ISA pour une répartition équitable entre les États membres.

Dans son analyse critique de 2019 sur l'exploitation minière des fonds marins, intitulée « Why the Rush? Seabed Mining in the Pacific Ocean » (Pourquoi toute cette hâte? L'exploitation des fonds marins dans l'océan Pacifique) publiée avant que Nautilus ne soit placée en redressement judiciaire, Deepsea Mining Campaign a émis des doutes sur le fait que l'une ou l'autre des sociétés fasse réellement de l'exploitation minière, en dehors de l'« exploitation » du capital d'investissement, suggérant que les deux « futures sociétés minières » et certains de leurs bailleurs de fonds se livrent à des profits spéculatifs¹⁸. L'adoption imminente par l'ISA du code minier, qui devrait ouvrir la voie à l'exploitation minière des grands fonds marins, suscite également des inquiétudes. Les critiques se multiplient à l'égard de la promotion active de l'exploitation minière des fonds marins par l'ISA, qui ignore les préoccupations des écologistes et des spécialistes des sciences de la mer quant aux risques très réels de dommages environnementaux irréversibles pour les fonds marins, qui ne sont pas suffisamment explorés et compris¹⁹. L'ISA est également critiquée pour sa volonté de « faciliter l'exploitation plutôt que d'assurer la protection » (Thompson, Miller, Currie et al., 2018), pour chercher à savoir comment exploiter les fonds marins plutôt que de savoir s'il convient de le faire, et pour ses processus non transparents - les réunions à huis clos de ses commissions juridique et technique, qui rédigent le code minier, et les ateliers « sur invitation seulement » sur les politiques (ibid). L'année dernière, Deep-sea Mining Campaign a accusé l'ISA de « s'allier avec les compagnies minières »²⁰.

Observations finales

L'histoire des intérêts croisés dans l'exploitation minière des fonds marins dans le Pacifique est une histoire obscure dans laquelle un État insulaire du Pacifique riche en ressources et une poignée de PEIDP pauvres en ressources se sont retrouvés mêlés à des sociétés de capital-risque à but lucratif, partageant l'ambition de s'enrichir grâce à la toute nouvelle industrie d'extraction - l'exploitation expérimentale de minéraux de grande valeur dans les fonds marins de la dernière frontière de la terre, les océans.

Il est malhonnête de la part d'une société d'exploitation minière des fonds marins de se poser en « guerrier du climat » et de proposer une exploitation minière des fonds marins à haut risque comme solution miracle à la crise climatique. Si la crise climatique nous a appris quelque chose, c'est qu'il faut arrêter de jouer avec les systèmes planétaires. L'année dernière, quelques États insulaires du Pacifique, menés par les Fidji et soutenus par la PNG, se sont joints à l'appel en faveur d'un moratoire sur l'exploitation minière en eaux profondes. Alors que les efforts déployés par la division de géosciences appliquées et technologie de la CPS pour soutenir les PEIDP qui revendiquent des droits dans la CCFZ peuvent être compris comme provenant d'un souci réel de voir les PEIDP obtenir une part équitable de la richesse tirée de l'exploitation des ressources des fonds marins, il est nécessaire que les organisations régionales repensent et se repositionnent de manière critique sur la question de l'exploitation minière en eaux profondes, en gardant à l'esprit l'avenir de la planète. Les États insulaires du Pacifique ont admirablement joué un rôle de premier plan au niveau mondial dans la lutte contre le changement climatique; il leur incombe tout particulièrement, en tant que grands États océaniques, de prendre la tête de la défense des océans, compte tenu notamment de la prochaine Décennie des sciences océaniques pour le développement durable (2021-2030).

Le rôle de l'ISA dans le soutien à DeepGreen est préoccupant. En tant qu'organisme international ayant des responsabilités spécifiques en matière de gouvernance des océans dans la « Zone », l'ISA doit revoir son rôle dans la protection

du « patrimoine commun de l'humanité » à la lumière à la fois de la crise planétaire actuelle du changement climatique anthropique, et de ce que l'on sait maintenant (dans une mesure limitée) des écosystèmes et de la biodiversité des grands fonds, ainsi que des cheminées hydrothermales et des suintements qui séquestrent les carbonates et modèrent le changement climatique. L'ISA devrait abandonner son souci d'exploiter les ressources des fonds marins de la Zone en vue d'un partage prétendument équitable des bénéfices monétaires qui en résulteraient et, au contraire, s'inspirer du principe de précaution pour conserver la Zone. À tout le moins, elle devrait accepter un moratoire de 20 ans sur l'exploitation minière en eaux profondes dans la Zone. ■

■ Bibliographie

Barron, G. (2019). 'Address to ISA Council' ISA Council meeting [\[online\]](#)

Blue Ocean Law & Pacific Network on Globalisation, (2016) 'An Assessment of the SPC Regional Legislative and Regulatory Framework (RLRF) for Deep Sea Minerals Exploration and Exploitation' Blue Ocean Law [\[online\]](#)

Brightmore, D. (2019). 'How DeepGreen is deriving critical metals from the seafloor' Mining [\[online\]](#)

Davidson, H. & Doherty, B. (2017). 'Troubled Papua New Guinea deep-sea mine faces environmental challenge' The Guardian [\[online\]](#)

Deep Sea Mining Campaign & Canada Mining Watch. (2019). 'Nautilus Seeks Financial Protection: Key Players Looked After at the Expense of Small Stakeholders and Papua New Guinea.' Deep Sea Mining Campaign [\[online\]](#)

Deep Sea Mining Campaign, London Mining Network, Mining Watch Canada. (2019). 'Why the Rush? Seabed Mining in the Pacific Ocean' " Mining Watch Canada [\[online\]](#)

Doherty, B. (2019). 'Collapse of PNG deep-sea mining venture sparks calls for moratorium' The Guardian [\[online\]](#)

Forbes. (2007). 'Deep Water', Forbes Media [\[online\]](#)

Hunt, J., Singh, P. et Aguon, J. (2018). 'Broadening Common Heritage: Addressing Gaps in the Deep Sea Mining Regulatory Regime' Harvard Environmental Law Review [\[online\]](#)

ISA. (2018). Secretary-General Michael Lodge Makes Deep Sea Mining Presentation at Hamburg Business Club [\[online\]](#)

Jouffray, J., Blasiak, R. et al. (2020). The Blue Acceleration: The Trajectory of Human Expansion into

the Ocean', One Earth, 2(1), pp 43-54[\[online\]](#)

Koven, P. (2011 b). 'The outer limits' Financial Post Magazine [\[online\]](#)

Koven, P. (2011 a). 'Pioneer ocean miner heads for open water' National Post [\[online\]](#)

McClellan, N. (2020). 'Fiji calls for sea-bed mining moratorium as Nautilus restructures' Islands Business [\[online\]](#)

McCormack, G. (2019). 'The precautionary principle: Will seabed mining release carbon emissions?'. Cook Islands News [\[online\]](#)

McKie, R. (2020). 'Race to exploit the world's seabed set to wreak havoc on marine life' The Guardian [\[online\]](#)

Miller, K.A., Thompson, K.F., Johnston, P. & Santillo, D. (2018). 'An Overview of Seabed Mining Including the Current State of Development, Environmental Impacts, and Knowledge Gaps' Front. Mar. Sci. 4 (418) [\[online\]](#)

Pacific Community. . (2016). 'Breaking the Surface: The Future of Deep Sea Mining in the Pacific', Secretariat of the Pacific Community [\[online\]](#)

Schmidt, C. W. (2015). 'Going Deep : Cautious Steps towards Seabed Mining', Environmental Health Perspectives. 123(9) [\[online\]](#)

Shukman, D. (2014). 'Plans to open the world's first mine in the deep ocean have moved significantly closer to becoming reality', BBC News Science & Environment [\[online\]](#)

Le gouvernement de la République de Nauru. (2018). Nauru Partners with Deep Sea Mining Company on Quest for Sustainable Future [\[online\]](#)

Thaler, A. (2019). 'Is this the end of Nautilus Minerals?' Deep Sea Mining Observer [\[online\]](#)

Thompson, K.F., Miller, K.A. & Currie, D., Johnston, P & Santillo, D. (2018). 'Seabed Mining and Approaches to Governance of the Deep Seabed' Front. Mar. Sci. 5 (408) [\[online\]](#)

Banque mondiale. (2016). 'Precautionary Management of Deep Sea Mining Potential in Pacific Island Countries' Pacific possible [\[online\]](#)

■ Notes

1- *Breaking the Surface: The Future of Deep Sea Mining in the Pacific*, Pacific Community, March 14, 2016 [\[online\]](#)

2- *En Papouasie-Nouvelle-Guinée le projet Nautilus a déclenché de fortes protestations publiques, une campagne nationale soutenue contre l'exploitation minière des fonds marins, et une contestation judiciaire en 2017 par des groupes environnementaux.*

3- Doherty (2019) 'Collapse of PNG deep-sea mining venture sparks calls for moratorium'. [\[online\]](#)

4- Davidson et Doherty (2017)

5- Andrew Thaler (2019) “Is this the end of Nautilus Minerals”. [\[online\]](#)

6- DeepGreen et ISA ont souvent participé ensemble à des ateliers de promotion de DSM, notamment une conférence organisée/annoncée conjointement par Greg Stone de DeepGreen et Russell Howorth de l’ISA, à l’Université du Pacifique Sud le 22 novembre 2019. La conférence a été convertie en un débat d’experts à l’insistance de DAWN et PANG pour permettre la présentation de points de vue critiques.

7- Barron advertises himself as a ‘Serial entrepreneur w/ 3x \$1BN+ venture realisations to [his] name’, among which are Adstream Pty, a million dollar online advertising business. [\[online\]](#)

8- Mining’s Tesla moment: DeepGreen harvests clean metals from the seafloor, consulté le 14 novembre 2018. [\[online\]](#)

9- Parmi eux, Anthony O’Sullivan, directeur du développement de DG, anciennement directeur de l’exploitation de Nautilus; il a dirigé les travaux « qui ont abouti à l’octroi du permis environnemental et du bail minier » par le gouvernement de la Papouasie Nouvelle Guinée (site Web de DeepGreen op.cit.); le fils de David Heydon, Robert Heydon, responsable des nouveaux territoires chez DeepGreen, travaillait auparavant pour Nautilus et aurait été « à l’origine d’entreprises minières en eaux profondes avec les pays insulaires du Pacifique », notamment en contribuant à « faire progresser le développement de cadres juridiques nationaux et internationaux réglementant l’exploitation minière des fonds marins »; il était membre du comité directeur PNUE/GRID-Arendal pour l’évaluation des minéraux marins du Pacifique et de l’exploitation minière en eaux profondes (site Web de DeepGreen; op cit); et le Dr Samantha Smith, responsable de la performance environnementale et sociale de DeepGreen, était auparavant vice-présidente de Nautilus chargée de la responsabilité sociale des entreprises. Le Dr Greg Stone, océanologue en chef de DeepGreen, a rejoint l’entreprise en 2018 après avoir passé de nombreuses années à travailler dans la région du Pacifique pour Conservation International, période au cours de laquelle il est devenu un ami proche de l’ancien président des Kiribati, Anote Tong, célèbre pour être un leader mondial en matière de changement climatique. Par l’intermédiaire de Stone, Anote Tong a rejoint le conseil d’administration de Conservation International et il se peut qu’il ait été présenté à DeepGreen par Stone.

10- Lodge a passé de nombreuses années à vivre et à travailler dans le Pacifique, dont cinq ans comme conseiller juridique de l’Agence des pêches du Forum, et a été l’un des principaux

négociateurs pour les États insulaires du Pacifique de l’Accord des Nations Unies sur les stocks de poissons de 1995. [\[online\]](#)

11- Le Dr Russell Howorth, un spécialiste des sciences de la terre, a passé de nombreuses années, y compris en tant que directeur, avec la SOPAC, initialement un organisme régional autonome qui a entrepris la recherche scientifique et l’exploration des minéraux en eaux profondes dans la région des îles du Pacifique pendant plus de 40 ans. La SOPAC a ensuite été intégrée à une organisation régionale plus importante, la CPS.

12- Banque mondiale (2016) Gestion précautionneuse du potentiel minier en eaux profondes dans les pays insulaires du Pacifique. Les îles Cook ont indépendamment formé une société d’État - Cook Island Investment Corporation (CIIC) - et déposé une demande auprès de l’ISA en partenariat avec Global Sea Mineral Resources (GSR).

13- “With TOML acquisition, DeepGreen expands its footprint across the Pacific” [\[online\]](#)

14- Blue Ocean Law et PANG (2016) An Assessment of the SPC Regional Legislative and Regulatory Framework for Deep Sea Minerals Exploration and Exploitation.

15- [\[online\]](#) (consulté le 6 février 2019).

16- ‘Nauru partners with deep sea mining company on quest for sustainable future’, The Government of the Republic of Nauru, July 23, 2018. [\[online\]](#)

17- Discours au Conseil de l’ISA par Gerard Barron, PDG et président de DeepGreen Metals Membre de la délégation de Nauru, 27 février 2019. [\[online\]](#)

18- Deep Sea Mining Campaign, London Mining Network, Mining Watch Canada (2019) Why the Rush? Seabed Mining in the Pacific Ocean [\[online\]](#)

19- Voir Miller, Thompson et al (2018) pour l’élaboration de ces préoccupations.

20- ‘Seabed Authority slammed over links to mining companies’, Radio New Zealand. [\[online\]](#)

21- Comme l’affirment Hunt, Singh et Aguon (2018), les découvertes récentes sur les grands fonds issues de recherches scientifiques récentes « suggèrent que le “patrimoine commun” des fonds marins s’étend au-delà de ses ressources minérales pour inclure des contributions substantielles à la biodiversité et à la régulation du climat - des contributions qui peuvent être moins quantifiables en termes de revenus projetés, mais indispensables à la vie humaine » .

Photo | Mereoni Chung



Les risques juridiques de l'exploitation minière des fonds marins: que doivent prendre en compte les décideurs des États insulaires du Pacifique lorsqu'ils réfléchissent à la manière de développer leur économie bleue?

par James Sloan

Photo | Mereoni Chung | Somosomo Strait_KoroLevu



À l'heure actuelle, et comme convenu par la Convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM), les États insulaires du Pacifique ont des droits d'utilisation et de gestion des ressources situées dans et sous de vastes zones océaniques dans leurs zones économiques exclusives (ZEE). Cela inclut les droits souverains exclusifs sur l'ensemble des ressources de ces espaces océaniques, y compris celles qui se trouvent sur et sous les fonds marins et qui sont demandées en raison de la dernière proposition d'utilisation industrielle de l'océan - l'exploitation minière des fonds marins.

À l'heure actuelle, il n'existe pas d'approche unifiée entre tous les États insulaires du Pacifique sur la question de savoir si et comment les ressources des fonds marins doivent être exploitées. Une approche unifiée pourrait aider les États insulaires du Pacifique à déterminer comment définir et développer leurs concepts d'une économie bleue en conciliant des concepts tels que la durabilité et la santé des ressources existantes avec ceux de la réglementation des utilisations industrielles de l'océan.

La réglementation de l'exploitation minière des fonds marins pose un défi nouveau et particulier pour le développement d'une économie bleue, car il s'agit d'une nouvelle industrie dont le cadre réglementaire n'a pas été éprouvé. En tant que telle, l'exploitation minière des fonds marins contraste avec les utilisations industrielles existantes de l'océan telles que la navigation et la pêche qui visent à protéger les ressources des États insulaires du Pacifique par le biais de cadres réglementaires bien compris qui, entre autres, encouragent la durabilité et la coopération régionale afin de réduire les menaces pour la santé de l'océan et de ses ressources.

Cette brève analyse examine le cadre réglementaire proposé pour l'exploitation minière des fonds marins qui impose aux États-nations la responsabilité de mettre en œuvre une législation efficace pour se conformer aux obligations du droit international et vérifie si les États-nations intéressés par l'exploitation minière des fonds marins ont rempli ces obligations. Un bref examen de cet aspect du

cadre réglementaire proposé suggère que les États insulaires du Pacifique devraient adopter une approche unifiée et régionale de l'activité d'exploitation minière des fonds marins afin de garantir que le développement de leurs économies bleues dans le Pacifique soit à la fois durable et bénéfique pour la santé des océans et les populations du Pacifique.

Exploitation minière des fonds marins - un régime réglementaire incomplet et un risque juridique

Les scientifiques indépendants acceptent généralement que les risques de l'exploitation minière des fonds marins ne sont pas tous connus à l'heure actuelle. À ce titre, l'approche de précaution¹ à l'égard de l'exploitation minière des fonds marins est pertinente tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des zones de juridiction nationale.

Il existe également des risques juridiques liés à l'exploitation minière des fonds marins. Ces risques juridiques concernent les États insulaires du Pacifique qui décideraient soit de réglementer l'exploitation minière des fonds marins dans les zones de fonds marins sous leur contrôle, soit de devenir un État parrain, conformément au régime juridique international dans les zones ne relevant pas de la juridiction nationale, décrites par la CNUDM comme la « Zone ».

Un État insulaire du Pacifique peut, de son propre chef, délivrer un permis d'exploitation minière dans les zones de fonds marins situées dans sa ZEE ou dans les zones océaniques soumises à sa souveraineté, où il a le droit d'exploiter des mines, tandis que dans la Zone, l'Autorité internationale des fonds marins (ISA)² délivre des permis aux sociétés minières par l'intermédiaire d'un État parrain. Cependant, quel que soit l'endroit où l'activité d'exploitation minière des fonds marins a lieu, l'État concerné doit d'abord adopter un cadre réglementaire adéquat pour garantir que l'activité minière est entreprise conformément à ses obligations en vertu du droit international et les lois en vigueur ne résolvent pas les problèmes difficiles que posent les exigences d'une bonne gouvernance. Il s'agit notamment des obligations de protéger

et de préserver le milieu marin (article 192 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer) et de l'obligation pour chaque partie contractante d'assurer un recours en vue d'une indemnisation rapide et adéquate pour tout dommage causé par la pollution du milieu marin (article 235 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer).

Une analyse du point de vue du risque juridique fait ressortir d'importantes préoccupations quant à savoir si les États parrains potentiels qui souhaitent participer à l'exploitation minière des fonds marins par le biais de sociétés minières y sont convenablement préparés (Sloan, 2019). Le Centre pour la gouvernance internationale et l'innovation (CIGI) a publié les résultats d'un examen juridique dans un document intitulé *Sponsoring State Approaches to Liability Regimes for Environmental Damage Caused by Seabed Mining* (Approches des États parrains en matière de régimes de responsabilité pour les dommages environnementaux causés par l'exploitation minière des fonds marins), rédigé par Hannah Lily (2018), avocate qualifiée au Royaume-Uni et experte juridique en droit réglementaire, spécialisée dans l'exploitation minière des fonds marins. Les recherches du CIGI révèlent un manque de préparation étonnant des cadres réglementaires nationaux de tous les États parrains potentiels.

Parmi les points les plus surprenants rapportés par CIGI, citons le fait que 20 États parrains ont reçu des licences d'exploration pour l'exploitation minière des fonds marins:

- 10 d'entre eux n'avaient pas de législation nationale spécifique pour réglementer l'exploitation minière des fonds marins, ce qui signifie que 10 États parrains se sont vu accorder entre eux 13 contrats d'exploration relatifs à la juridiction.
- L'ISA n'a pas de législation pour respecter ses engagements internationaux;
- Les lois en vigueur sont ambiguës quant à ce qui peut être réclamé en cas de dommages à l'environnement;
- Les lois en vigueur imposent de présenter des éléments de preuve et n'établissent pas une responsabilité stricte comme on pourrait s'y attendre.

La conclusion générale de l'examen du CIGI est que la nouvelle industrie de l'exploitation minière des fonds marins n'est pas, pour l'instant, prête à avancer dans le respect de la bonne gouvernance et du cadre du droit international.³

■ Conclusions

Les habitants des îles du Pacifique ont la possibilité de déterminer et de définir leurs économies bleues et la manière dont leurs ressources océaniques doivent être conservées, gérées, explorées et exploitées.

Cette opportunité découle de leur patrimoine culturel unique ainsi que du cadre juridique international qui reconnaît les droits des États insulaires du Pacifique sur les ressources de leurs espaces océaniques. Le cadre juridique international reconnaît également les droits culturels, la durabilité ainsi que l'importance et le devoir de protéger la santé des océans. Dans le même temps, les îles du Pacifique sont confrontées à des défis bien connus, notamment le manque de ressources financières et les revendications d'intérêts extérieurs concernant leurs ressources.

Malheureusement, les conclusions de CIGI suggèrent fortement que les systèmes de réglementation nationaux envisagés par le cadre juridique international de la CNUDM ne sont pas, à ce jour, à la hauteur des normes requises, ce qui pose un risque juridique pour l'exploitation minière des fonds marins à l'intérieur et à l'extérieur des zones de juridiction nationale et constitue une menace pour le développement des économies bleues des îles du Pacifique.

Toutefois, la décision d'ouvrir la porte à l'exploitation minière des fonds marins dans la ZEE d'un État insulaire du Pacifique ou de devenir un État parrain pour l'exploitation minière des fonds marins dans la 'Zone' reste une décision souveraine de chaque gouvernement insulaire du Pacifique.

Compte tenu des demandes et des défis concurrents, les États insulaires du Pacifique doivent continuer à développer des processus décisionnels transparents et inclusifs en vue d'une approche régionale et nationale unifiée

de l'économie bleue qui convienne le mieux au contexte des îles du Pacifique. ■

■ Bibliographie

Lily, H. (2018). 'Sponsoring State Approaches to Liability Regimes for Environmental Damage Caused by Seabed Mining' In Liability Issues for Deep Seabed Mining Series: Paper No. 3 Centre for International Governance Innovation [Online]

Sloan, J. (2019). 'Seabed mining - how is it intended to be regulated and what are the risks for States that seek a licence from the International Seabed Authority?' (L'exploitation minière des fonds marins - comment entend-on la réglementer et quels sont les risques pour les États qui demandent une licence à l'Autorité internationale des fonds marins). Oceans Law Bulletin [Online]

■ Notes

1- L'approche de précaution est issue du droit international, notamment de la Convention de Rio, et soutient l'approche scientifique de la prise de décision. En bref, si les données scientifiques disponibles concluent que les effets négatifs potentiels d'un développement ou d'une utilisation proposés sont inconnus, il faut prendre des précautions. Ce même raisonnement ainsi que les effets transfrontaliers/transnationaux des utilisations et développements proposés ont également conduit à la pratique communément adoptée de demander des évaluations d'impact sur l'environnement (EIE) qui sont prévues par la législation nationale. Par exemple, pour les Fidji, voir la loi sur la gestion de l'environnement, 2005.

2- L'Autorité internationale des fonds marins (ISA) est une institution créée par la CNUDM pour réglementer l'activité d'exploitation minière des fonds marins dans la Zone (toutes les zones de fonds marins où les droits sur les ressources des fonds marins ne relèvent pas de la juridiction nationale). La création de l'ISA reconnaît le principe énoncé dans la CNUDM selon lequel toutes les ressources de la Zone appartiennent à l'ensemble de l'humanité. L'ISA a des obligations détaillées en ce qui concerne l'octroi de licences pour toute activité minière et a amélioré les connaissances scientifiques sur les grands fonds marins et leurs écosystèmes. À l'heure actuelle, l'ISA n'a délivré que des licences d'exploration et non d'exploitation, mais une fois qu'une licence est délivrée pour l'exploitation des ressources de la Zone, ce n'est pas l'ISA qui réglemente l'activité, mais l'État parrain qui s'associe à l'entreprise minière et qui est tenu de mettre en place un cadre juridique approprié conformément à ses obligations en vertu de la CNUDM.

3- Le Tribunal international du droit de la mer (TIDM), comme l'ISA créée par la CNUDM, a publié un avis consultatif (affaire numéro 17 - Responsabilités et obligations des États en ce qui concerne les activités menées dans la Zone) qui a examiné la responsabilité de l'État parrain et a prévu que celui-ci doit mettre en œuvre des normes élevées de diligence raisonnable pour garantir le respect des termes du contrat attribué par l'IAS. En outre, l'avis consultatif du TIDM mentionne l'approche de précaution et l'obligation d'entreprendre des évaluations de l'impact sur l'environnement qu'il décrit comme une « obligation générale en vertu du droit coutumier »

Naviguer dans la BBNJ

par Mereoni Chung

Photo | Mereoni Chung



DAWN et PANG se sont engagés dans le processus des Nations Unies visant à élaborer un instrument international juridiquement contraignant (ILBI) dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (CNUDM) sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale (ABNJ), communément appelées BBNJ. La première des quatre conférences intergouvernementales (CIG) s'est tenue en septembre 2018, la deuxième et la troisième session auront lieu en 2019, et une dernière session devait se tenir en mars 2020. En raison de la pandémie mondiale actuelle de COVID-19, la quatrième session a été reportée à une date ultérieure, qui reste à déterminer.

L'engagement de DAWN pour la BBNJ fait partie du travail en cours de suivi et d'analyse critique de l'intérêt mondial croissant pour les océans et les discours sur l'économie bleue, dans le cadre de l'axe thématique de DAWN sur l'écologie politique et la durabilité. Le processus d'élaboration d'un traité juridiquement contraignant fait intervenir divers éléments

de la gouvernance des océans et de nombreux acteurs ayant des objectifs liés à l'économie bleue participent à l'élaboration de ce traité.

Les CIG sur la BBNJ sont passées de déclarations générales initiales, d'une pléthore de priorités et d'options à examiner, à un resserrement des positions et à une définition des priorités, en particulier dans des domaines spécifiques des quatre éléments (RGM, EIE, OGZ, CBTT)¹ de ce traité. BBNJ est dans sa phase critique d'adoption du texte du traité.

DAWN et PANG ont analysé les déclarations des pays pour vérifier leur alignement sur les cadres des droits de l'homme, notamment les traités, déclarations et principes relatifs aux droits des femmes, des autochtones et de l'environnement. L'objectif principal de l'instrument repose sur un équilibre délicat entre la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine en haute mer. Les positions de négociation indiquent comment cet équilibre est abordé et si l'un l'emporterait sur l'autre lorsque les États sont sous pression.

DAWN et PANG craignent que l'instrument ne devienne un outil de facilitation de l'exploitation des ressources océaniques, en particulier pour favoriser les intérêts des États et des entreprises du Nord qui se tournent vers les régions du Sud où il existe de riches ressources océaniques. Alors que les groupes environnementaux sont très actifs au sein du processus lié à la BBNJ, l'orientation des négociations ne doit pas menacer l'objectif de «conservation» pour permettre «l'utilisation» des ressources en raison d'intérêts corporatifs quasi-étatiques remettant en cause la fonction «durable» de cet instrument. Le plaidoyer des ONG est important pour façonner l'objectif de ce traité, notamment e plaidoyer pour:

1 Des dispositions strictes en matière de responsabilité dans le cadre du nouveau traité pour régir l'accès et l'utilisation, par les sociétés et les États, des zones océaniques ne relevant pas de la juridiction nationale;

2 Adhésion aux accords, obligations et principes internationaux contraignants existants, notamment le droit au développement, le droit à un moyen de subsistance, l'obligation de prévenir les dommages transfrontaliers, le principe du consentement libre, préalable et éclairé et l'Accord de Paris sur le changement climatique;

3 Des évaluations indépendantes obligatoires de l'impact environnemental et social des activités industrielles proposées; et

4 L'équité dans le partage des bénéfices, y compris le partage équitable entre les sexes des opportunités de formation et des bénéfices de la recherche scientifique et génétique marine, et l'équité intergénérationnelle, pour protéger les intérêts et les droits des générations futures.

Au fur et à mesure que les négociations avancent, les centres du pouvoir apparaissent de manière plus évidente. La CIG3 a montré la position émergente des grands États influents sur le cadre du développement des océans (États-Unis, UE, Chine, Russie, Japon et Norvège). Alors que les États deviennent plus rigides dans leurs priorités, des intérêts océaniques spécifiques font surface et il est impératif de maintenir l'attention braquée sur les droits et les obligations des États en matière de santé des océans. ■

■ Notas

1- RGM- Ressources génétiques marines ; EIE - Études d'impact sur l'environnement; OZN - Outils de gestion par zone, comme les aires marines protégées (AMP); CBTT - Renforcement des capacités et transfert de technologie.



De la ligne de front du changement climatique à l'avant-garde de l'action pour le climat: la biodiversité marine fragile des océans et les communautés côtières vulnérables à la COP25 et au-delà

par Uta Schuchmann

Compte tenu de l'attention longtemps négligée portée sur lien entre l'océan et le climat dans le système qui s'est développé dans le cadre de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) depuis 1994, ainsi que des retards dans la mise en œuvre de l'obligation substantielle relative aux océans prévue par la Convention, il est encourageant de constater le soutien croissant d'un partenariat océan-climat multipartite visant à intégrer l'océan dans les mécanismes et organes de la CCNUCC. En plaçant l'océan en tête des thèmes prioritaires de sa présidence, l'initiative et le leadership du Chili ont créé un nouvel élan. La COP25 peut être un tremplin pour faire passer l'océan de la périphérie à la structure centrale de la CCNUCC.

Pourquoi l'urgence océan-climat-biodiversité est-elle importante pour nous tous?

L'océan fait partie du système de soutien de la vie sur Terre. Il produit la moitié de l'oxygène annuel, régule le climat mondial, fournit de la nourriture et de nombreux autres biens et services qui sont essentiels à toute vie sur Terre et importants pour les personnes et les sociétés du monde entier. Un océan sain est essentiel pour atteindre les objectifs internationaux en matière d'environnement et de développement.

Bien que précieux, l'océan n'est pas protégé et continue de se dégrader en raison de nombreuses pressions anthropiques. Le changement climatique est devenu une

menace croissante pour l'océan alors que de multiples impacts, dont le réchauffement et les vagues de chaleur marines, l'acidification, la stratification, la perte d'oxygène, les modifications du rayonnement ultraviolet, l'élévation du niveau de la mer, la modification des courants, les tempêtes et les cyclones extrêmes, se produisent souvent au même moment et au même endroit. L'océan devient plus chaud, plus haut, plus acide et moins riche en oxygène.

L'évaluation mondiale de l'IPBES et les rapports spéciaux du GIEC sur le réchauffement de la planète de 1,5 °C et sur l'océan et la cryosphère (SROCC) montrent que les effets se produisent beaucoup plus tôt que prévu et à des rythmes sans précédent dans l'histoire de l'humanité. Entre-temps, le réchauffement dû aux émissions anthropiques entraînera de nouveaux changements à long terme du système climatique, une élévation irréversible du niveau de la mer et une perte de biodiversité.

La trajectoire actuelle des émissions et les impacts connexes du changement climatique sur l'environnement marin menacent notre survie planétaire et le bien-être humain dans le monde entier.

Mais ces impacts sont répartis de manière inégale sur le globe, affectant davantage les régions de haute et de basse latitude. Ils font peser des menaces spécifiques sur les zones et les populations côtières, en particulier dans les petits États insulaires en développement (PEID) de faible altitude et les pays archipels.

MOANA BLUE PACIFIC PAVILION



Bien que le scénario de 1,5°C laisse entrevoir moins de pertes et de dommages par rapport à celui de 2°C, la perte de la biodiversité marine est considérable et particulièrement élevée dans les basses latitudes, où les communautés et les économies dépendent des écosystèmes marins et côtiers. La plupart des coraux d'eau chaude ne peuvent pas survivre. Ils sont déjà très menacés par le réchauffement actuel de 1°C. La majorité (70 à 90 %) des récifs coralliens tropicaux qui existent aujourd'hui devraient disparaître même si le réchauffement climatique est limité à 1,5°C, les pertes étant encore plus importantes (99%) à 2°C. Un déclin de 30% ou même de 10% des récifs coralliens signifie qu'ils ne seront plus en mesure de fournir des fonctions et des services vitaux aux plus de 500 millions de personnes et d'économies qui dépendent des récifs coralliens pour leur alimentation, leurs revenus, leur protection côtière et d'autres bénéfices qui découlent de la réduction des risques.

La cryosphère, en plus d'être une réserve d'eau importante, notamment dans les régions montagneuses, est un régulateur climatique majeur, étroitement liée aux régions tropicales par des processus physiques, chimiques et biologiques et par les espèces migratrices. La cryosphère réagit très lentement et de manière sensible au réchauffement de la planète. Le dégel du permafrost et la fonte des calottes glaciaires, des glaciers de montagne, de la glace de mer et des falaises de glace dans l'Antarctique, l'Arctique et le Groenland progressent beaucoup plus rapidement que ce que l'histoire géologique a déjà enregistré.

Cette évolution ne se bornera pas à accélérer et exacerber les effets du changement climatique sur les processus physiques et chimiques de l'océan. La perte de masse glaciaire s'accompagne d'une perte dramatique de phytoplancton.

Il en résulte une pénurie d'oxygène et de zooplancton et une perte de biodiversité, avec des conséquences sur les zones de pêche et la détérioration des écosystèmes allant des régions de haute latitude aux régions de basse latitude.

En outre, le potentiel de capture du carbone de la biodiversité marine, y compris halieutique, devrait diminuer considérablement avec un réchauffement de 1,5°C et se heurter aux limites de son existence si le réchauffement atteint 2°C. Chaque petit réchauffement, ainsi que la perte croissante de la biodiversité marine entraînent la perte des meilleurs alliés de l'humanité dans la lutte contre le changement climatique. La restauration de la biodiversité marine et le renforcement de la résilience des océans sont des solutions faciles à mettre en œuvre pour parvenir à un bilan carbone négatif sans coûts ni risques, avec de nombreux avantages pour la sécurité alimentaire et pour d'autres ODD.

Qu'est-ce que cela signifie d'un point de vue féministe?

La crise des océans illustre une crise plus profonde de la relation entre l'homme et la nature, qui résulte des divisions sociétales

du travail et des relations de pouvoir et de domination dans les sphères privée et publique. Le système économique dominant et son paradigme de croissance économique reposent sur l'inégalité, l'injustice, la violence, la monétarisation, la marchandisation et la privatisation des biens communs et l'extraction effrénée des ressources. Il encourage la surexploitation, la destruction et la pollution des océans, ainsi que de la terre. La grande majorité, y compris les plus vulnérables, supporte les risques et les coûts les plus élevés tandis que quelques-uns récoltent les bénéfices. Ce système ne réduira pas les pressions exercées sur la nature à mesure que les ressources se raréfient, mais créera au contraire encore plus de concurrence dans un cercle vicieux de dégradation.

L'urgence océan-climat-biodiversité pourrait se terminer de manière désastreuse pour nous tous. Mais l'urgence et la répartition des impacts sont très inégales dans le monde et affectent différemment les communautés et les systèmes naturels et humains. Si la trajectoire actuelle n'est pas modifiée, elle aggravera les clivages sociétaux et l'injustice dans les domaines privé et public, de l'échelon local à l'échelon mondial. Les crises écologiques causeront des souffrances inimaginables et entraîneront des conflits sociaux, économiques et politiques plus fréquents et plus intenses, voire une répression plus violente.

Les groupes vulnérables et les personnes vivant dans la pauvreté sont les plus touchés dans toutes les sociétés. Les populations côtières, notamment les communautés de pêcheurs artisanaux et les peuples autochtones des régions de haute et de basse latitude, sont en première ligne du changement climatique, de la perte de biodiversité et de récifs coralliens et de la dégradation des pêcheries. Leurs vies et leurs moyens de subsistance sont les plus durement touchés.

Partout dans le monde, les femmes portent de manière disproportionnée des charges plus lourdes et sont exposées à des risques spécifiques dans les situations de dégradation de l'environnement.

Les femmes vivant dans les zones côtières et travaillant dans le secteur de la pêche et des économies liées à la mer sont les plus dépendantes des biens et services de la biodiversité marine. Les inégalités dans les secteurs privé et public empêchent souvent les femmes de participer à la prise de décision et à la mise en œuvre et entraînent un déficit de pouvoir, créant ainsi un cercle vicieux. Pourtant, les femmes jouent déjà un rôle essentiel dans leurs communautés en réponse au changement climatique ainsi qu'à la perte de biodiversité, grâce à leurs préoccupations, leurs connaissances et leur leadership.

La santé des océans est une préoccupation commune et doit être considérée comme le patrimoine commun de l'humanité. Pour changer la trajectoire actuelle, il faut un engagement commun, un effort de collaboration et une approche intégrée du niveau local au niveau mondial.

Pendant des décennies, les mouvements de défense des droits de la femme et les mouvements féministes ont proposé une analyse et une critique des relations de l'homme avec la nature en tant que relations sociétales de pouvoir et de domination, et ont protégé et défendu leurs communautés et leur environnement. Ils approuvent le concept de développement durable comme un processus « qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs » et qui établit un équilibre entre les valeurs écologiques, socio-économiques et culturelles, donne la priorité aux besoins par rapport aux profits et promeut la paix et l'équité.

Les femmes, les populations autochtones et les communautés de pêcheurs artisanaux comptent souvent parmi les gardiens les plus expérimentés et les plus engagés de la biodiversité marine et côtière. Aujourd'hui, leurs connaissances et leurs voix sont indispensables pour faire face à l'urgence océan-climat-biodiversité et pour développer et mettre en œuvre une politique climatique juste et efficace, alignée sur les océans et guidée par la vision d'une nouvelle relation pacifique entre l'homme et l'océan.



Les demandes relatives aux océans pour la COP25

- reconnaître les risques, les connaissances, l'engagement et les droits spécifiques des femmes, des populations autochtones, des pêcheurs artisanaux et des communautés pauvres associées des zones côtières, notamment dans les régions tropicales et arctiques, en première ligne de l'urgence océan-climat-biodiversité; institutionnaliser la considération spéciale et la participation significative des communautés côtières, des femmes et des hommes pêcheurs, aux côtés des agriculteurs et de l'agriculture, dans le cadre de la CCNUCC et lors de la prise de décision et de la mise en œuvre de toute politique de biodiversité océan-climat, du niveau local au niveau mondial, conformément au plan d'action pour l'égalité des sexes, à la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones, aux droits de l'homme et aux droits spécifiques;
- réduire les impacts du changement climatique sur les océans et mettre en œuvre les obligations substantielles prévues par l'art. 4.1 (d) et (e) de la CCNUCC qui font directement référence à la conservation et à l'amélioration des puits et des réservoirs de gaz à effet de serre (GES) dans les écosystèmes marins et côtiers et à d'autres obligations qui sont pertinentes pour les océans, ainsi que garantir l'intégrité de

tous les écosystèmes, y compris les océans, et la protection de la biodiversité, comme indiqué dans le préambule de l'Accord de Paris. À cette fin, les parties doivent:

- stimuler l'intégration holistique, nécessaire et urgente, des questions relatives à la biodiversité marine et des océans dans tous les organes et mécanismes respectifs de la CCNUCC au titre de l'atténuation, de l'adaptation et des pertes et dommages, et adapter les stratégies et objectifs respectifs aux conclusions alarmantes de l'IPBES et du GIEC; réduire les risques et les impacts du changement climatique sur les écosystèmes marins fragiles et les communautés côtières les plus vulnérables, en accordant une attention particulière aux femmes, aux petits pêcheurs et aux populations autochtones; promouvoir la conservation et l'utilisation durable des océans conformément aux objectifs internationaux en matière d'environnement et de développement, aux obligations relatives aux droits de l'homme, à la paix et à la justice,

* Océan et atténuation:

- relever l'ambition de maintenir l'augmentation de la température mondiale au cours de ce siècle bien en deçà de 1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels, de ralentir le rythme du changement et de devenir négatif en carbone bien avant 2050 afin de sauver les récifs coralliens, de promouvoir l'intégrité de la

biodiversité et de protéger et renforcer les puits et réservoirs marins;

- traiter et réduire toutes les sources maritimes de GES, mettre fin aux subventions aux combustibles fossiles dans le transport maritime et la pêche qui contribuent à la surpêche, à la pêche destructrice et à la pêche INN (illicite, non déclarée et non réglementée), mettre fin au chalutage de fond et aux autres activités qui perturbent le carbone et le méthane stockés dans les fonds marins;
- pas de tournant énergétique et de trafic dans le Nord au détriment de la biodiversité marine et de la sécurité alimentaire dans le Sud : Arrêtez l'exploitation minière des fonds marins!
- explorer davantage le rôle du carbone bleu côtier et océanique dans la régulation du climat, et protéger et renforcer le grand potentiel des écosystèmes et des espèces marines en matière de séquestration du carbone, qui s'accompagne d'avantages pour la sécurité alimentaire et d'autres ODD,

* Océan et adaptation:

- épuiser tous les moyens disponibles pour aider les systèmes marins fragiles et les communautés côtières vulnérables à s'adapter au changement climatique irréversible;

* Océan et pertes et dommages:

- institutionnaliser les négociations et les mécanismes relatifs aux pertes et aux dommages dans le cadre de la CCNUCC tout en reconnaissant les préoccupations et les droits spécifiques des communautés côtières vulnérables dans le contexte des migrations, des déplacements et des relocalisations induits par le climat et de l'urbanisation croissante des côtes;
- en particulier, reconnaître et compenser la perte des récifs coralliens et de la biodiversité marine ainsi que les biens et services perdus pour les communautés côtières associées;
- réorienter tous les flux financiers : cesser de subventionner la surexploitation et la destruction des écosystèmes et des ressources marines, mais financer plutôt la protection et

l'utilisation durable des océans au profit des générations actuelles et futures;

- déclencher l'intégration des questions de changement climatique dans tous les régimes océaniques pertinents, en particulier l'instrument BBNJ actuellement négocié dans le cadre de la CNUDM et le cadre post 2020 de la CDB, et dans toute politique océanique, du niveau local au niveau mondial, de manière cohérente;
- reconnaître les impacts cumulatifs sur l'océan, réduire les pressions existantes dues à la pêche, à la pollution, au développement côtier en appliquant le principe « de la source à la mer », et prévenir les pressions supplémentaires telles que l'exploitation minière des fonds marins en appliquant le principe de précaution, et accroître l'ambition pour atteindre les cibles de l'ODD 14 qui arrivent à échéance en 2020;
- protéger et restaurer la biodiversité marine et renforcer la résilience des océans grâce à la gestion écosystémique, à la gestion par zone, y compris les aires et réserves marines protégées, à l'évaluation des incidences sur l'environnement en fonction du climat, des océans et de la biodiversité, et à la gouvernance intégrée entre les secteurs, les zones et les juridictions;
- promouvoir l'intégration et la cohérence entre les processus réguliers de notification et d'évaluation mondiales de l'état du changement climatique, de la biodiversité des océans, des mers et des côtes, tout en équilibrant les aspects environnementaux, socio-économiques et culturels. ■



Photo | Mereoni Chung

La pêche pour un développement équitable: L'OMC, le droit au développement et la question controversée des subventions à la pêche

par Adam Wolfenden

Photo | Dorran de Pexels



La pêche est une ressource clé et une industrie importante dans le cadre du développement de l'économie bleue. Pour les petits États insulaires en développement du Pacifique (PEIDP), la pêche côtière et la pêche artisanale/commerciale à petite échelle sont le pilier des moyens de subsistance et de semi-subsistance dans lesquels les femmes sont régulièrement impliquées et fournissent la protéine la plus importante. Un tiers du thon mondial se trouve dans l'océan Pacifique et la pêche au thon en haute mer est la source de revenus considérables pour les huit PEIDP qui sont parties à l'accord de Nauru ("Parties to the Nauru Agreement", PNA), dans les zones économiques exclusives (ZEE) desquelles le thon se trouve principalement. Les pays qui sont parties à l'accord de Nauru autorisent les navires des Nations de pêche en eaux lointaines ("Distant Water Fishing Nations", DWFN) à pêcher le thon dans leurs ZEE dans le cadre d'un Régime des jours de navires ("Vessel Day Scheme", VDS) strictement appliqué qui fixe une limite au nombre de jours que les navires peut être autorisé à

pêcher. Avant l'introduction du Régime des jours de navires par les pays PNA, les États insulaires du Pacifique ne gagnaient collectivement que 4 % de la valeur du thon annuel capturé par les navires des Nations de pêche en eaux lointaines dans leurs eaux en vertu d'accords de licence défavorables. Le Régime des jours de navires, en vertu duquel les États qui sont parties à l'accord de Nauru contrôlent le prix et les conditions d'accès au thon du Pacifique, n'est pas populaire auprès des États développés qui subventionnent fortement leurs pêcheries, malgré le fait que les subventions sont contraires aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Dans cet article, Adam Wolfenden, militant du PANG, discute des implications sur le développement pour les PEIDPs et les États en développement en général des nouveaux processus proposés pour accélérer les négociations de l'OMC sur les subventions à la pêche liée à la pêche Illégaux, non déclarés et non réglementés (Illegal, unreported and unregulated fishing, IUU) les stocks surexploités et la surcapacité des navires.

Alors que le monde est aux prises avec l'impact de la COVID-19, nous assistons à la fermeture d'institutions multilatérales et à l'annulation de rencontres internationales, mais l'OMC poursuit ses négociations sur l'interdiction des subventions à la pêche. Cette décision de poursuivre signifie que les négociations doivent encore aborder les propositions problématiques actuellement en cours et crée un processus de plus en plus opaque qui désavantage considérablement les pays en développement.

Dans le cadre de l'objectif de développement durable (ODD) 14 sur les océans, et plus particulièrement du point 14.6, les pays doivent agir d'ici 2020 pour éliminer les subventions à la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN) et interdire les subventions qui soutiennent la surcapacité et la surpêche, tout en permettant un traitement spécial et différencié (TSD) adéquat pour les pays en développement. La réunion ministérielle de l'OMC prévue en juin de cette année au Kazakhstan devait se prononcer sur l'interdiction des subventions à la pêche. Cette décision a été reportée, probablement au milieu ou à la fin de l'année 2021. Malgré la perte du forum ministériel qui devait conclure les négociations, l'OMC redouble d'efforts pour conclure les discussions cette année.

La dangereuse voie virtuelle à suivre

Le Secrétariat de l'OMC est actuellement fermé en raison des restrictions liées à la COVID-19 qui rendent impossible les négociations en face à face à Genève. La première tentative de mener des négociations virtuelles a avorté en raison de problèmes de connectivité pour certains membres (notamment les pays en développement), les propositions, les questions et les clarifications se faisant par courrier électronique.

Avant l'arrêt des négociations, le président des négociations, la Colombie, avait fait circuler un projet de texte consolidé du président et un certain nombre de délégations ont exprimé leur inquiétude quant à l'inadéquation des dispositions relatives au traitement spécial et différencié (TSD) pour les pays en

développement. De nouvelles propositions de l'Inde et du groupe des pays les moins avancés (PMA) ont été distribuées, mais la réunion virtuelle visant à discuter de ces propositions a échoué.

Le fait que les discussions futures se déroulent désormais par courrier électronique soulève de nombreuses inquiétudes quant à la transparence et au pouvoir qui est désormais accordé au président des négociations. Dans les réunions en face à face, tous les membres peuvent voir clairement si les interventions, y compris les préoccupations soulevées par les autres membres sont reflétées avec précision par le secrétariat et la présidence de l'OMC.

Le passage aux communications privées supprime cette transparence et cette responsabilité et pourrait entraîner la disparition de préoccupations de longue date des pays en développement dans le but de garantir un résultat en 2020.

À cela s'ajoute le défi logistique du passage à la sphère numérique, car les problèmes de connexion touchent davantage les pays en développement, ce qui les pénalise. Il existe également des défis liés à la capacité d'assurer une traduction en temps réel pour les membres lors des réunions virtuelles. La capacité des blocs de pays en développement à se réunir sera également affectée par l'impossibilité de se rencontrer en personne et d'avoir des discussions franches sur le fond et sur la stratégie.

Le président a récemment déclaré qu'il souhaite un résultat d'ici juin 2020. Ce calendrier ne tient pas compte de la réalité à laquelle tous les États sont confrontés en ce moment. S'y tenir nuira à la transparence du processus et à la capacité des pays en développement à y participer efficacement.

Le droit au développement toujours d'actualité

Tout résultat sur les subventions à la pêche aura des implications majeures pour les pays insulaires du Pacifique (PIP), car le poisson fournit 50 à 90% des protéines animales dans les zones rurales, et 40 à 80% dans de

nombreux centres urbains, la plupart du poisson consommé par les populations rurales provenant de pêcheurs de subsistance, dont beaucoup sont des femmes. La pêche est également un moteur économique essentiel des économies des pays en développement, le poisson et les produits de la pêche générant une valeur d'exportation supérieure à celle du café, des bananes, du cacao, du thé, du sucre et du tabac réunis.

Les subventions à la pêche accordées par les pays développés sont depuis longtemps un point de discordance pour les pays insulaires du Pacifique, qui voient leurs ressources naturelles surexploitées par des flottes étrangères fortement subventionnées, au détriment de leurs propres industries locales potentielles.

Les ressources halieutiques du Pacifique continuent également d'être pillées par la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN). Comme l'indique IUU Watch, dans l'ouest et le centre de l'océan Pacifique, la pêche INN «coûte au moins 470 millions d'euros par an, avec un manque à gagner réel pour les pays insulaires du Pacifique d'environ 140 millions d'euros».

Alors qu'on doit traiter la question des subventions problématiques et de la pêche INN, il est important que la souveraineté des petits États insulaires en développement (PEID) et leur droit à gérer leurs ressources et leur mode de développement ne soient pas remis en cause par quelque résultat que ce soit.

Bien que les femmes des PEID jouent un rôle crucial dans le secteur de la pêche, y compris dans la transformation et la vente après capture et en tant qu'ouvrières de conserverie, et qu'elles soient donc des parties prenantes ayant des intérêts à défendre, elles sont largement non représentées dans les négociations hautement techniques et politiques de l'OMC.

Quels sont les enjeux des négociations?

Les négociations sur la pêche INN couvrent la manière dont cette pêche est déterminée et la durée des interdictions. Il est important que les processus nationaux et les organisations

régionales de gestion des pêches (ORGP) soient respectés et ne soient pas minés par les exigences de l'OMC. Certaines propositions actuelles y parviendraient en bloquant des processus lourds qui ouvriraient également la porte aux membres de l'OMC pour contester les décisions des ORGP et qui pourraient détourner les débarquements de captures des ports des pays en développement sous prétexte de leur non-conformité, privant ainsi ces pays de revenus.

Certaines périodes de transition sont proposées pour les pays en développement et les PMA. Les petits pêcheurs et les pêcheurs artisanaux sont vulnérables à toute interdiction de la pêche INN qui s'empare de leurs activités et les prive de tout soutien gouvernemental essentiel à leur subsistance. Cependant, l'exclusion des interdictions s'appliquant à ces pays pour la pêche non déclarée et non réglementée ne s'applique qu'à leurs eaux territoriales, et non à l'ensemble de leur zone économique exclusive (ZEE), comme le prévoit actuellement le droit de la mer des Nations unies.

Les négociations sur les stocks surexploités s'enlisent également dans la question de savoir qui peut déterminer quand les stocks sont « surexploités ». Les pays en développement devraient conserver leur capacité à prendre des décisions concernant leurs stocks, conformément à leurs autres engagements en matière de conservation, ainsi que les décisions des ORGP pour les stocks relevant de leur compétence. Certaines propositions actuelles auront pour effet de saper ces procédures en imposant des processus normatifs sur la nature et la manière dont un stock peut être identifié comme surexploité. Il y a également le risque d'accorder à l'OMC le pouvoir de déterminer quelles mesures de conservation et de gestion sont « appropriées » et d'autoriser le maintien de certaines subventions, ce qui est dangereux car l'OMC est un organisme qui n'a aucune expertise dans ces domaines et qui, en tant que tel, ne devrait pas s'immiscer dans les attributions d'autres organismes.

La question des subventions qui contribuent à la « surcapacité et à la surpêche » est la plus controversée. En utilisant la rhétorique de la conservation, il y a une poussée concertée

de la part des pays développés comme les États-Unis et l'Union européenne, qui ont fortement subventionné et renforcé la capacité de leurs flottes, mais qui font pression pour introduire des règles empêchant les pays en développement de renforcer leur capacité de pêche pour pêcher dans leurs propres eaux. Certains pays en développement, dont les États insulaires du Pacifique, plaident pour une approche qui exempte leurs ZEE de toute interdiction, afin de leur permettre de développer leurs industries nationales et de soutenir les moyens de subsistance et les communautés locales. Les pêcheries artisanales et à petite échelle doivent pouvoir bénéficier d'un soutien gouvernemental pour accroître leur capacité si cela est nécessaire pour leurs communautés et l'OMC ne doit pas empêcher cela. Certaines propositions des pays développés consistent à n'autoriser les subventions qu'aux membres qui peuvent prouver que d'autres mesures de conservation sont en place. Là encore, cela impliquerait que l'OMC se prononce sur des questions qui dépassent son expertise et ses attributions.

L'intégration du traitement spécial et différencié dans les négociations sur les subventions à la pêche est important non seulement pour remplir le mandat de l'ODD 14.6, mais aussi pour la vie et les moyens de subsistance de millions de pêcheurs et de communautés. Les propositions actuelles visant à protéger les subventions pour la pêche définie comme « de

subsistance » ne sont pas adéquates et mettent en danger les travailleurs vulnérables du secteur de la pêche. Aucune issue ne justifie un mauvais résultat en matière de TSD.

■ Conclusion

Les négociations sur les subventions à la pêche sont à un moment critique. La pression exercée pour obtenir un résultat conforme à l'ODD14.6 impose un calendrier qui semble désormais en décalage avec la réalité. La poursuite de négociations complexes par des moyens numériques sapera le pouvoir de négociation des pays en développement et, à terme, les moyens de subsistance de millions de leurs citoyens qui dépendent de la pêche et des subventions à la pêche. Les nombreuses propositions des pays développés menacent la capacité de développement des pays. Les États-Unis utiliseront en effet ces négociations comme un « test décisif » pour savoir si oui ou non l'OMC peut répondre à leur préoccupation de réformer les mesures de flexibilité accordées aux pays en développement, un fardeau supplémentaire à des négociations déjà complexes.

En cette période de grands bouleversements et d'incertitude, il faut suspendre les négociations de l'OMC sur les subventions à la pêche pour éviter qu'elles ne progressent sous la pression d'un « objectif de développement » et n'aboutissent à un résultat qui, en réalité, saperait les efforts de développement. ■

Photo | Paul Szweczyk | Unsplash



Collaborateurs de ce numéro



MEREONI CHUNG | Page 2, Page 4, Page 38

Mereoni Chung est chargée de programme au secrétariat de DAWN. Mereoni est diplômée de l'Université du Pacifique Sud et de l'Université nationale australienne. Elle a suivi et analysé de manière critique, du point de vue du Sud, l'évolution du cadre de développement de l'économie bleue et évalué ses implications pour la mise en œuvre des ODD et pour l'égalité des sexes. Elle s'intéresse notamment aux processus des traités mondiaux sur les océans et aux négociations actuelles des traités commerciaux qui utilisent la rhétorique de l'économie bleue pour promouvoir les intérêts des océans.



LICE COKANASIGA | Page 8

Lice est chargée de recherche au sein du Pacific Network on Globalization. Ses recherches portent sur le suivi et l'analyse critique de l'agenda de l'économie bleue pour ses impacts sur les peuples indigènes, l'environnement et la capture de l'espace politique public par les entreprises.

Photo | Joey Tau



PROFESORA ELIZABETH HOLLAND | Page 11

La professeure Elisabeth Holland est titulaire de la chaire norvégienne du Pacifique sur les océans et le changement climatique, une nomination conjointe de l'Université du Pacifique Sud et de l'Université de Bergen, basée à l'Université du Pacifique Sud. La professeure Holland a été directrice du Centre du Pacifique pour l'environnement et le développement durable, et professeure de changement climatique à l'Université du Pacifique Sud depuis 2012. La professeure Holland compte 30 ans d'expérience dans la recherche sur le changement climatique et le système terrestre, notamment en tant qu'auteur du GIEC. Elle s'efforce de soutenir le développement de la capacité de recherche dans le Pacifique afin de s'assurer que son héritage devienne un moyen pour les étudiants et les communautés du Pacifique de construire un avenir résilient. Elle fait souvent partie des délégations du Pacifique pour les négociations de la CCNUCC et du GIEC et a dirigé la délégation de l'USP pour aider les gouvernements du Pacifique à négocier l'accord de Paris. La professeure Holland possède une profonde compréhension des risques climatiques auxquels sont confrontées les populations et les cultures de l'océan Pacifique et de ses îles.



VINA RAM BIDESI | Page 14

Vina est économiste des ressources et de l'environnement. Elle enseigne depuis plus de 25 ans à la School of Marine Studies de l'Université du Pacifique Sud. Ses expériences d'enseignement, de recherche et de conseil portent sur l'économie et la gestion des pêches, la politique des pêches, les questions de genre dans la gestion des ressources marines et l'évaluation des ressources naturelles. Vina est membre du Fiji Women and Fisheries Network. Elle a rédigé plusieurs articles dans le cadre de son domaine d'expertise et travaille actuellement sur un projet d'évaluation des services des écosystèmes marins pour Samoa.



SAMANTHA MAGICK | Page 18

Samantha Magick est directrice de la rédaction du magazine Islands Business. Elle est citoyenne fidjienne et a plus de 20 ans d'expérience en tant que journaliste, chercheuse et écrivaine dans le Pacifique et à l'international.



DR HUGH GOVAN | Page 22

Hugh GOVAN est actuellement chercheur associé à la School of Government, Development & International Affairs (SGDIA) de l'USP (Université du Pacifique Sud) et poursuit son rôle de conseiller auprès du réseau des aires marines gérées localement (LMMA) en Asie et dans le Pacifique, qu'il exerce depuis 18 ans. Hugh a travaillé dans les îles du Pacifique ainsi qu'en Amérique centrale, en Amérique du Sud et en Europe, où son travail a porté sur les droits de l'homme, la médecine traditionnelle, la survie culturelle, les moyens de subsistance durables en forêt, les énergies renouvelables et l'aquaculture.

Son travail au sein du réseau LMMA a consisté notamment à faire évoluer la gestion des ressources du Pacifique d'une approche communautaire à un phénomène mondial, en accordant de plus en plus d'attention à des facteurs tels que les droits et la politique mieux à même d'assurer aux pêcheurs locaux la capacité de maintenir leurs moyens de subsistance dans les zones côtières. Son travail indépendant couvre aussi bien les politiques et les pratiques communautaires et infranationales, que celles mises en œuvre à l'échelon national et régional dans les îles du Pacifique. Il est co-auteur de la politique océanique globale de la région, le Cadre pour un paysage océanique du Pacifique, ainsi que des stratégies de pêche de la CPS et du GMS et de la feuille de route de la PNG pour la pêche côtière <http://tauika.net/publications.htm>



TYLER-RAE CHUNG | Page 26

Tyler-Rae est une jeune militante, scientifique marine et membre active du groupe de travail des professionnels de l'océan en début de carrière (ECOP) des îles Fidji. Son engagement dans diverses initiatives menées par des jeunes du Pacifique dans le domaine de l'autonomisation sociale, de l'environnement et de l'océan a accru l'urgence avec laquelle elle entend réaliser ses objectifs en tant que conseillère technique auprès du Conseil de la jeunesse du Pacifique et membre des ECOP. Tyler-Rae utilise ses compétences, ses connaissances et son réseau pour combler le fossé entre les décideurs politiques, les jeunes scientifiques et les jeunes des communautés afin de s'assurer que la génération future est activement engagée dans les processus de prise de décision, en particulier dans le domaine de la création d'un océan sûr, transparent et sain pour leur avenir et celui des générations à venir.



CLAIRE SLATTER | Page 27

Claire est membre fondatrice de DAWN et a été coordinatrice générale de 1997 à 2004. C'est une universitaire féministe qui a une expérience de l'activisme antinucléaire, anticolonial, féministe, syndical et de justice sociale. Elle est titulaire d'une maîtrise de l'Australian National University et d'un doctorat de l'Université Massey. Elle a enseigné la politique à l'Université du Pacifique Sud pendant plus de 20 ans. Pendant près de trois ans, elle a enseigné l'éthique à l'Université nationale des Fidji. Les recherches et les publications de Claire sont axées sur le développement et les questions de genre dans la région du Pacifique.



JAMES SLOAN | Page 35

James est avocat et partenaire du cabinet d'avocats Siwatibau and Sloan, basé à Suva. Il enseigne le droit de la mer et la gouvernance des océans à la School of Marine Studies de l'Université du Pacifique Sud. En 2008, James a cofondé l'Association fidjienne du droit de l'environnement, dont il a présidé le comité exécutif de gestion de 2008 à 2018. James s'intéresse particulièrement à la question de savoir comment le droit peut contribuer à une bonne prise de décision en tenant compte des droits légaux, y compris les droits traditionnels, dans les contextes de droit et de gouvernance de la région de Fidji et du Pacifique. Afin de promouvoir de bons processus décisionnels fondés sur les droits et la science, James collabore régulièrement et publie des mises à jour sur la gouvernance des océans et les questions environnementales sur le site Web de Siwatibau et Sloan, que vous pouvez consulter [ici](#). James vit et travaille aux Fidji depuis décembre 2002. Il a acquis une profonde admiration pour le cadre juridique et de gouvernance unique des Fidji et pour l'intégration équilibrée des droits traditionnels dans un système juridique moderne de common law.

Photo | IISD



UTA SCHUCHMANN | Page 40

Uta Schuchmann a assisté à la Conférence des Nations unies sur le changement climatique (COP25) qui s'est tenue à Madrid du 2 au 13 décembre 2019 sous la présidence du gouvernement chilien. Elle suit et participe des événements et négociations intergouvernementaux liés à l'océan, y compris sur la BBNJ, ainsi que les conférences de l'ONU sur le climat, où elle participe en collaboration avec les réseaux du Women's Major Group (WGM) et Women and Gender Constituency (WGC). Son article sur le lien entre l'océan, le climat et la biodiversité, et ce que cela signifie d'un point de vue féministe, a largement contribué à la note d'information du WGC sur l'océan à la COP25.



ADAM WOLFENDEN | Page 45

Adam Wolfenden est chargé de campagne pour la justice commerciale au sein du Pacific Network on Globalization (PANG), un organisme de surveillance régional qui défend le droit des peuples du Pacifique à l'autodétermination. Adam travaille dans le Pacifique depuis plus de dix ans, où il suit les négociations de nombreux accords commerciaux régionaux, les adhésions à l'OMC et lutte contre l'accaparement des ressources. Avant cela, Adam a travaillé avec de nombreux groupes environnementaux et commerciaux en Australie et a entrepris des projets collectifs autoorganisés.



Cliquez ici
pour accéder
aux numéros
précédents de
DAWN Informe.

REJOIGNEZ-NOUS EN LIGNE

@DAWNfeminist



Sur le site de DAWN

www.dawnnet.org



Les terribles répercussions de la pandémie de COVID-19 ont été ressenties dans le monde entier. Bien que le virus puisse toucher n'importe qui sans distinction, il n'affecte pas tout le monde de la même manière, réfutant le mythe selon lequel il serait un égalisateur universel. Au cours des mois de juin et juillet, DAWN organise une série de discussions avec des féministes du Sud pour discuter des profondes implications de la pandémie, mais aussi des mesures extraordinaires prises par les États pour lutter contre ses effets.

[ver plus >](#)



Les continuités de la violence sexospécifique dans les conflits rendent l'économie politique visible: les points de vue de jeunes féministes du Sud. Dans cette série, nous nous concentrons sur quatre pays: le Mozambique, la Palestine, l'Afrique du Sud et le Liberia. Les études de cas mettent en lumière la multiplicité des formes sous lesquelles la violence à l'égard des femmes se manifeste dans différents contextes et à différents niveaux. Elles offrent une riche diversité pour l'étude des relations sexuées et violentes dans les économies politiques de conflit.

[ver plus >](#)



L'économie politique des conflits et de la violence à l'égard des femmes montre comment les processus politiques, économiques, sociaux et idéologiques se recoupent pour façonner la violence sexiste à l'égard des femmes liée aux conflits. À travers des interrogations féministes sur la politique des économies, les luttes pour le pouvoir politique et l'ordre des genres, cette collection révèle comment les ordres et les régimes sexuels sont liés aux espaces de production.

[ver plus >](#)

PUBLIÉ EN JUILLET 2020

Équipe de rédaction:

Claire Slatter
Marla Rabelo
Mereoni Chung
Ricardo D'Aguiar
Sala Weleilakeba
Seona Smiles (relecture)
Sharan Sindhu
Tasmy Gómez

ADRESSE POSTALE

Development Alternatives
with Women for a New Era (DAWN)
Secrétariat DAWN, JP Bayly
Trust Building, Niveau 2, 193
Rodwell Road, Suva, Fiji.

COMITÉ EXÉCUTIF DE DAWN

Cai Yiping
Corina Rodríguez Enríquez
Florencia Partenio
Gita Sen (Co-coordinatrice générale)
Kumudini Samuel
María Graciela Cuervo (Co-coordinatrice générale)
Masaya Lllavaneras Blanco
Vanita Mukherjee

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE DAWN

Celita Eccher
Claire Slatter (Présidente)
Fatou Sow
Sandra Tarte
Sonia Corrêa
Tara Chetty
Vivienne Taylor

SECRÉTARIAT MONDIAL DE DAWN

Administratrice:
Sharan Sindhu
Chargée de programme:
Mereoni Chung
Responsable des finances:
Nai Sassen
Agent de recherche junior:
Sala Weleilakeba
Agent financier junior:
Simran Singh
Assistante administrative et financière:
Ana Rakacikaci
Chargée de communication en ligne:
Tasmy Gómez
Responsable de la communication:
Ricardo D'Aguiar
Designer:
Marla Rabelo



DAWN Informe est publié par Development Alternatives with Women for a New Era (DAWN), un réseau d'universitaires et de militantes féministes du Sud économique, engagées dans la recherche féministe, l'analyse de l'environnement mondial, le travail pour la justice économique et de genre, et le développement durable.

